



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Table des matières

1	Le Rapport d’Orientation Budgétaire en résumé.....	4
2	Les éléments de contexte influant sur la prospective	6
2.1	Les éléments nationaux	6
2.1.1	Une inflation qui devrait se maintenir en dessous de 2%.....	6
2.1.2	Les taux directeurs de la BCE	7
2.1.3	Les principales mesures du PLF 2025 applicables au Sitcom.....	8
2.1.4	La Feuille de Route du Sitcom : une véritable dynamique pour renouveler le modèle du Sitcom.....	12
3	Les différents budgets	20
4	Les projections budgétaires – les grandes masses et indicateurs de gestion	21
4.1	Rappel des notions d’analyse financière	21
4.2	Pour le budget principal	22
4.2.1	Les grandes masses budgétaires	22
4.2.2	Les épargnes et soldes financiers	22
4.2.3	Le fonds de roulement et résultat prévisionnel.....	24
4.2.4	Le ratio de désendettement.....	24
4.3	Pour le budget UVE	24
4.3.1	Les masses budgétaires.....	24
4.3.2	Les soldes financiers	25
4.3.3	Le fonds de roulement et résultat prévisionnel.....	25
4.3.4	Le ratio de désendettement.....	25
4.4	Pour le budget Valorisation.....	26
4.4.1	Les grandes masses budgétaires	26
4.4.2	Les soldes financiers	26
4.4.3	Le fonds de roulement et résultat prévisionnel.....	27
5	Les projections budgétaires	27
5.1	Les principales recettes de fonctionnement	27
5.1.1	Les contributions des membres.....	27
5.1.2	Les redevances	28
5.1.3	Les soutiens financiers perçus	29
5.1.4	La vente d’électricité.....	30



5.1.5	Les recettes de reprise des matériaux	31
5.1.6	Les ventes de produits	32
5.1.7	La facturation des services annexes	33
5.1.8	Autres recettes :	34
5.2	Les recettes d'investissement :	35
5.2.1	Le FCTVA.....	35
5.2.2	Les emprunts	36
5.2.3	Les subventions	36
5.3	Les principales dépenses de fonctionnement.....	36
5.3.1	Les charges de personnel.....	36
5.3.2	Les charges à caractère général.....	40
5.3.3	Les autres charges.....	42
5.4	Les principales dépenses d'investissement.....	43
5.5	Le profil de la dette	44
5.5.1	Pour le budget principal	44
5.5.2	L'encours de la dette pour le budget UVE.....	47
5.6	Les effectifs au Sitcom.....	51

1 Le Rapport d'Orientation Budgétaire en résumé

Les actions du Sitcom s'inscrivent depuis 2021 dans le respect de la Feuille de Route 2021-2026, articulée autour de 5 axes stratégiques.



Prévenir, optimiser, moderniser, coopérer et sécuriser : cinq piliers pour un service public des déchets plus performant, durable et humain.

La feuille de route 2026 repose sur cinq piliers complémentaires qui structurent l'ambition du Sitcom Côte Sud des Landes.

Prévenir d'abord, en agissant à la source pour réduire la production de déchets et encourager des pratiques plus responsables.

Optimiser ensuite, en améliorant l'organisation des collectes, la performance des services et la maîtrise des coûts afin d'assurer un service public efficace et soutenable.

Moderniser, en transformant les infrastructures, en déployant de nouveaux outils numériques et en adaptant les métiers aux exigences de demain.

Coopérer, en renforçant les liens avec les élus, les entreprises, les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs du territoire pour construire des solutions partagées.

Enfin, sécuriser, en plaçant la santé, la sécurité, la réglementation et la qualité de vie au travail au cœur de l'action publique. Ensemble, ces piliers dessinent un service public des déchets plus performant, durable et profondément humain.

Les éléments de contexte

Le Sitcom connaît aujourd'hui un retour à une situation financière saine, porté par l'amélioration significative de l'ensemble des indicateurs de gestion, désormais orientés au vert.

Cette évolution favorable est le résultat de la mise en œuvre rigoureuse de la feuille de route stratégique du syndicat et d'une volonté politique forte de rétablir durablement les équilibres budgétaires. Cette trajectoire n'aurait cependant pas été si efficace sans l'engagement des EPCI membres, qui ont validé et soutenu la trajectoire financière proposée.



Assumer notre responsabilité collective dans le maintien d'indicateurs durablement positifs.

Ce retour à une situation financière saine constitue une étape importante mais s'accompagne d'une responsabilité tout aussi essentielle : celle de préserver, dans la durée, les indicateurs de gestion aujourd'hui favorables.

Le rétablissement financier du Sitcom n'est donc pas une finalité en soi ; il marque le début d'une phase, où la vigilance, l'optimisation des processus internes, l'adaptation permanente au contexte économique, règlementaire, environnemental et la maîtrise des dépenses sont poursuivis avec rigueur et transparence.

Les hypothèses de projection financières retenues pour construire la prospective 2026-2028

Bien évidemment, le Sitcom reste soumis aux contraintes législatives et réglementaires ainsi qu'aux éléments locaux impactant les coûts de fonctionnement du syndicat (une population en augmentation mais une baisse globale des tonnages collectés). A ce titre, la note produite lors du DOB 2024 reste d'actualité.

Les hypothèses retenues pour cette trajectoire 2026-2028, qui ont été réalisées en fonction des éléments connus à la date du débat d'orientation budgétaire, doivent permettre de maintenir les indicateurs de gestion suivants :

- Maintien des épargnes à un niveau permettant le financement des dépenses d'équipement principalement par les ressources propres
- Stabilisation du fonds de roulement autour de valeurs cibles : 5.3 millions pour le budget principal, 1.8 million pour le budget valorisation et 3 millions pour le budget UVE,
- Poursuite de la dynamique de désendettement par :
 - o Un recours à l'emprunt limité au strict nécessaire,
 - o Une réduction de l'encours de la dette et in fine un ratio de désendettement inférieur aux seuils de vigilance.

Aussi, les chiffres présentés dans le présent rapport répondent à ces objectifs. Ils ont été définis dans un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement ; A ce titre, les enveloppes annoncées correspondent aux montants maximums qui pourront être sollicités. Les recettes sont, quant à elles, prévues de façon sincère mais prudente.

L'évolution des contributions des EPCI

Fort de ces résultats, le taux d'évolution des contributions des **EPCI est fixé à +1,8% pour 2026.**



2 Les éléments de contexte influant sur la prospective

2.1 Les éléments nationaux

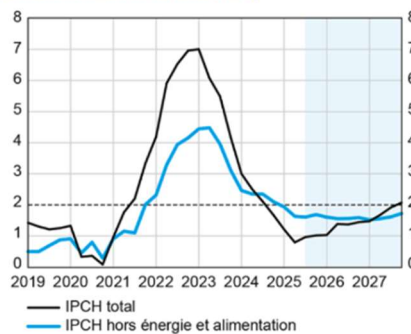
2.1.1 Une inflation qui devrait se maintenir en dessous de 2%

Selon la banque de France et en raison principalement de la diminution des tarifs réglementés de vente de l'électricité, l'inflation 2025 devrait nettement reculer pour s'établir à 1.8% (contre 2.23% en 2024).

L'année 2026 devrait connaître un niveau d'inflation totale de 1.3% en moyenne annuelle est attendue, se poursuivant sur l'année 2027 pour atteindre 1.8%.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

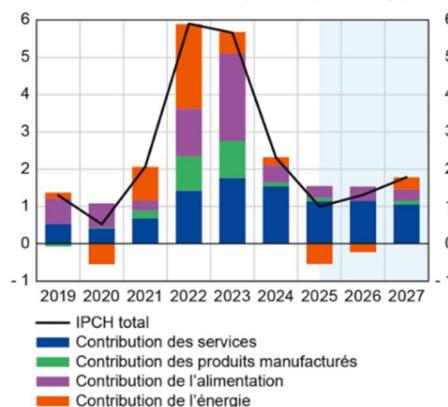


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

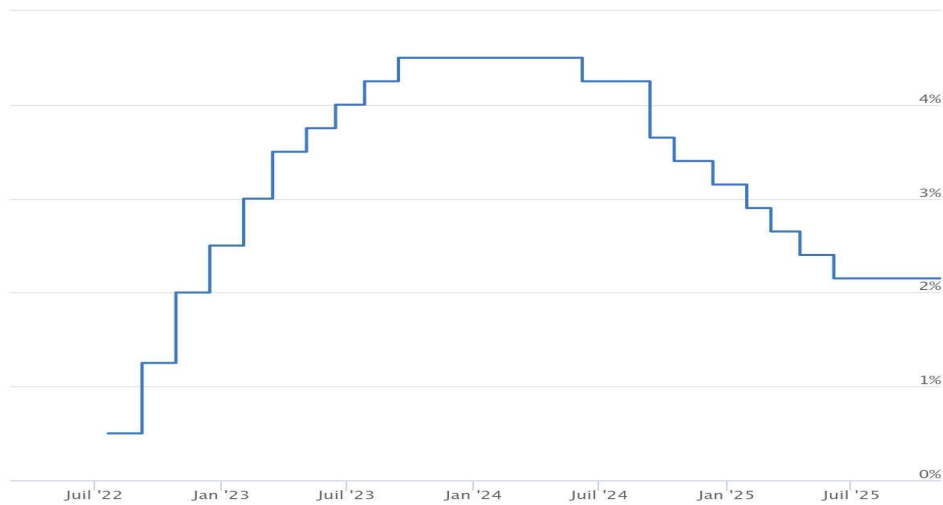


Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.



2.1.2 Les taux directeurs de la BCE

Taux historiques de la BCE du 1^{er} mars 2022 au 7 novembre 2025

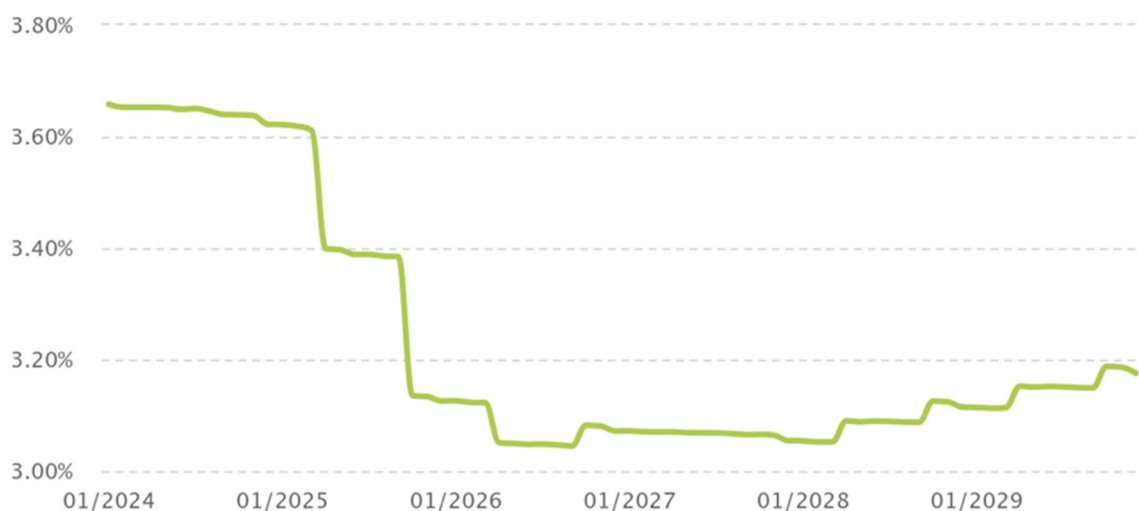


Source euribor-rates.eu/fr/taux-bce/

L'inflation restant désormais proche de la cible de 2%, la Banque centrale européenne suspend la baisse de ses taux directeurs.

Aussi, son principal taux directeur, à savoir le taux de dépôt, est maintenu à 2% niveau auquel il est depuis le 5 juin 2025. Cette stabilité devrait être maintenue jusqu'en 2027.

Aussi, le taux annuel moyen des crédits souscrits à compter de 2026 devrait s'établir à 3.13% en janvier 2026 et 3.08% en octobre 2026, pour ensuite se stabiliser à 3.05% en 2027.



Source : *financeactive*

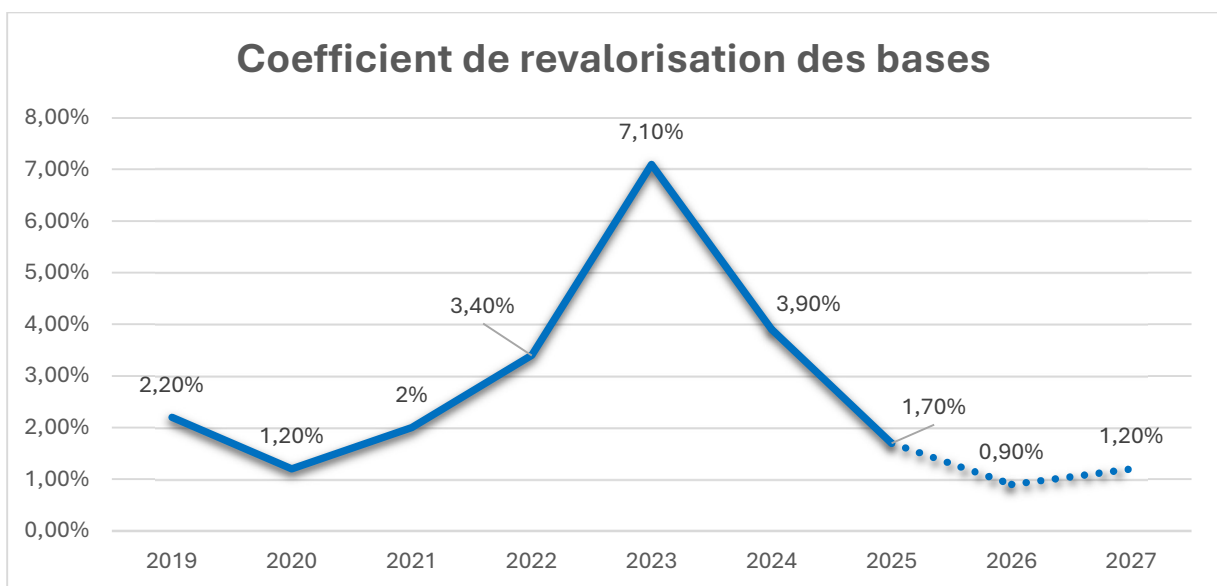


2.1.3 Les principales mesures du PLF 2025 applicables au Sitcom

2.1.3.1 Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 2025

Comme le prévoit l'article 1518 du CGI, depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus de l'inflation prévisionnelle, comme jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé selon l'Indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH).

L'IPCH applicable en 2026 ne sera constaté que début décembre 2025. Aussi, notre prospective se réfère aux dernières prévisions de l'INSEE d'octobre 2025 à savoir une évolution des bases de +0.9%.



Impact pour le SITCOM : Cette évolution sera intégrée aux charges du budget UVE et du budget principal, tous deux assujettis à la Taxe foncière.

2.1.3.2 Suppression de la CVAE

Après de multiples évolutions et reports dans le programme de suppression de la CVAE, le projet de loi de finances 2026 prévoit une accélération du calendrier.

Aussi, en 2026, le taux maximal de CVAE doit être abaissé à 0.19% en 2026 (contre 0.28%), puis il sera ramené à 0.09% en 2027. Le texte vise ainsi une suppression définitive de cette contribution en 2028, soit deux ans plus tôt que l'échéance prévue au budget de l'année 2025.

Impact pour le Sitcom : le SITCOM, au titre du budget UVE, est appelé au paiement de la CVAE depuis 2023. La prospective financière intègre les baisses successives de 2026 et 2027 ainsi que sa suppression en 2028.



2.1.3.3 Le « verdissement » de la fiscalité sur les déchets

- Une nouvelle progression de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une réforme de la fiscalité des déchets qui aura des incidences sur la TGAP avec notamment une nouvelle trajectoire de hausse.

Si la TGAP a déjà connu une des augmentations de 2020 à 2025, la nouvelle grille de cette taxe montre une progression de 10% par an. Ainsi, pour les déchets enfouis, la taxe basculerait à 72 euros la tonne en 2026 pour atteindre 105 euros la tonne en 2030. Pour l'incinération, l'évolution est plus modérée : 16 euros la tonne en 2026 (contre 15 euros en 2025) avec une valeur cible de 20 euros par tonne en 2030.

- Une harmonisation du taux de TVA

En parallèle, le PLF 26 prévoit une simplification et une baisse des taux de TVA applicables à ses activités. En effet, l'ensemble des prestations de collecte et de traitement bénéficieront d'un taux de réduit de TVA de 5,5%.

Préalablement, seules les opérations de collecte séparée, de tri et de valorisation matière bénéficiaient du taux réduit à 5,5%. La collecte des DMA et les opérations de traitement étaient soumises à un taux de 10%.

- Création d'une taxe sur les emballages plastiques due par les éco-organismes

Position du SITCOM : Cette nouvelle hausse de la TGAP qui pèse sur les structures se trouvant en bout de chaîne, induit une nouvelle augmentation du coût de gestion du service public des déchets. Au titre de l'année 2026, elle alourdit les charges du budget UVE de 96 000 euros.

2.1.3.4 Recentrage de l'assiette du FCTVA

Lors du PLF 2025, le gouvernement avait envisagé d'abaisser le taux de remboursement du FCTVA de 10%. Cette proposition largement contestée par les élus avait été rejetée par le Sénat. Dans le cadre du PLF 2026, le gouvernement poursuit sa réflexion et propose **un recentrage de l'assiette aux seules dépenses d'investissement.**

L'article 32 du PLF 2026 organise l'exclusion de l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage.

Impact pour le SITCOM : Les dépenses éligibles demeurent celles de l'année n-2. Au regard de la faible proportion des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA, cette mesure ne devrait avoir qu'un effet très limité sur le budget du Sitcom.



2.1.3.5 Suppression de la prise en charge des cotisations salariales des apprentis de collectivités – article 65

L'Etat cherchant à aligner le régime social des apprentis de la fonction publique sur celui du secteur privé, cet article organise la prise en charge des cotisations sociales des apprentis du secteur public par leur employeurs, dont les collectivités locales, à partir de 2026.

Impact pour le SITCOM : le Sitcom inscrit dans une démarche d'accompagnement de l'apprentissage, deux apprentis seront concernés par cette mesure. Ce qui conduira à un léger accroissement des charges de personnel.

2.1.3.6 Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des professionnels et des particuliers – article 27

Les valeurs locatives servent de base au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la Cotisation foncière des entreprises (CFE), toutes deux dues par le monde économique, ainsi que la taxe d'habitation pour sur les résidences secondaires (THRS) et la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ces valeurs représentent le loyer théorique annuel que le bien pourrait produire s'il était loué dans les conditions normales du marché.

Pour les locaux professionnels, une réforme est intervenue en 2017 pour moderniser un système qui datait des années 1970.

Le projet de loi de finances 2026, dans son article 27, prévoit plusieurs ajustements :

➤ **Report de l'intégration des résultats de l'actualisation sexennale**

Comme indiqué précédemment, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels a été appliquée aux bases d'imposition de 2017. Cette mise à jour, annoncée comme permanente, devait éviter que ne se forment de nouveau des écarts entre les valeurs locatives et la réalité des loyers du marché. Aussi, la loi prévoyait une actualisation tous les 6 ans (actualisation sexennale) des valeurs locatives des locaux professionnels. La première, qui devait avoir lieu en 2023, a été reportée par la loi de finances de 2023 à l'année 2025. Puis reportée une nouvelle fois en 2026.

Le PLF 26 décale une nouvelle fois le calendrier d'intégration dans les valeurs locatives des professionnels de l'actualisation sexennale à 2027 ;

➤ **Un lissage des variations des valeurs locatives**

Le PLF instaure un mécanisme de lissage sur six ans (de 2027 à 2031) afin de limiter les variations trop importantes de la fiscalité. Ainsi, si la nouvelle valeur locative est supérieure (ou inférieure) à l'ancienne, la valeur actualisée est réduite des 5/6^{ème} de la différence de la première année. Elle sera ensuite augmentée d'1/6^{ème} chaque année. Si la valeur est inférieure, elle est augmentée des 5/6^{ème} de la différence négative, puis réduite d'1/6^{ème} chaque année.



➤ **Prorogation du mécanisme de planchonnement**

Le dispositif de planchonnement des variations de valeurs locatives, qui vise à atténuer l'impact de la révision des locaux professionnels, est prolongé d'un an.

➤ **Le report de la révision des valeurs locatives des logements**

Le calendrier de révision de la valeur locative des locaux d'habitation est décalé à 2032.

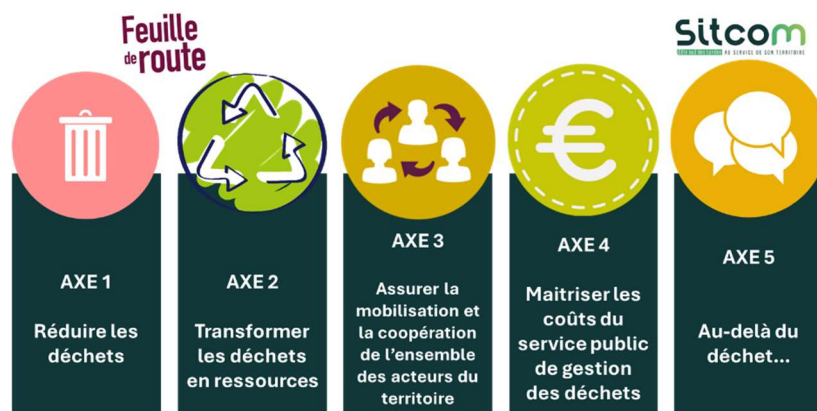
Impact pour le SITCOM : Ces évolutions concernent essentiellement des valeurs des bâtiments autres que ceux administratifs – UVE et plateforme, soumis à la taxe foncière et la CFE.



2.1.4 La Feuille de Route du Sitcom : une véritable dynamique pour renouveler le modèle du Sitcom

Les élus du Sitcom ont souhaité, dès 2021, inscrire, pour la durée de la mandature, l'ensemble des axes prioritaires d'évolution du Sitcom au sein d'une Feuille de Route.

Cette Feuille de Route ambitieuse s'articule autour de 5 axes, déclinés en actions concrètes, et permettent d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, d'amélioration des performances, de modernisation des services et de réduction des coûts.



La feuille de route 2026 s'articule autour de ces cinq axes structurants qui traduisent l'ambition du Sitcom d'accélérer la transition vers une gestion plus durable, plus efficace et plus partagée des déchets sur le territoire.

L'axe 1 confirme la priorité donnée à la réduction des déchets, en renforçant les actions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage.

L'axe 2 vise à transformer davantage les déchets en ressources, en développant les filières de tri, de valorisation et d'économie circulaire.

L'axe 3 met l'accent sur la mobilisation collective : collectivités, usagers, entreprises et partenaires sont appelés à coopérer pour améliorer les pratiques et partager une vision commune.

L'axe 4 se concentre sur la maîtrise des coûts du service public, à travers l'optimisation des organisations, la modernisation des équipements et une gestion financière rigoureuse.

Enfin, l'axe 5, "Au-delà du déchet...", ouvre la voie à une approche plus globale du développement durable, intégrant innovation, qualité de service, responsabilité sociétale et adaptation aux nouveaux enjeux environnementaux.



2.1.4.1 L'Axe 1 : Réduire les déchets

L'Axe 1 rassemble un ensemble d'actions cohérentes et complémentaires visant à réduire les déchets à la source, en combinant transition vers l'économie circulaire, accompagnement des acteurs du territoire et déploiement massif de démarches de prévention.

Aussi, dans cette dynamique, de nombreuses actions prévues dans la Feuille de Route ont été poursuivies ou engagées en 2025, s'articulant autour de deux documents cadres :

- Le **PASTE**C (Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire), créé en marge de la labellisation du Sitcom en tant que « Territoire engagé Economie Circulaire » par l'ADEME en 2023 ;
- Le **PLPDMA** (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), modernisé pour la 3^{ème} fois en 2023.

En 2026, une large partie du travail s'appuie sur le Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Économie Circulaire (PASTE)C, avec la volonté de maintenir la dynamique CITES, de poursuivre les actions de sensibilisation internes, et d'accompagner une troisième commune dans la mise en place d'une démarche structurée d'économie circulaire.

L'année est également consacrée à la préparation du troisième Défi DSH pour 2027, afin de renforcer la mobilisation citoyenne autour de la réduction des déchets, et à la poursuite du développement des achats responsables, pour ancrer l'exemplarité du Sitcom dans son fonctionnement quotidien.

Le territoire voit aussi l'émergence d'initiatives innovantes, notamment l'étude de nouvelles filières de valorisation comme la récupération des coquilles d'huîtres, tandis que le soutien à l'économie circulaire locale se poursuit à travers l'accompagnement vers le label "Entreprise Circulaire", la production d'un guide pratique sur la construction responsable, et la création d'un répertoire des acteurs locaux pour mieux orienter particuliers et professionnels.

En parallèle, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) structure un important volet de prévention opérationnelle : finalisation des actions en milieu scolaire, accompagnement des manifestations avec des points de tri pédagogiques, déploiement du compostage individuel et collectif, développement des solutions autour des déchets végétaux (broyeurs, formations, guide "Jardiner autrement"), amélioration de l'animation Sitcom Contact, montée en puissance des filières de réemploi, augmentation du nombre et de la qualité des animations ADTP, et renforcement de la sensibilisation des nouveaux arrivants grâce à la distribution de "Stop-Pub" et aux communications ciblées.

2026 constitue aussi une année charnière de planification stratégique, avec la rédaction du PASTE)C 2 (2026–2032) et du nouveau PLPDMA (2026–2032), qui offriront une trajectoire claire pour les années à venir et permettront d'harmoniser l'ensemble des actions du territoire autour d'objectifs structurants et ambitieux.

**Résultats attendus :**

L'ensemble des actions menées dans l'Axe 1 doit permettre de réduire concrètement la production de déchets sur le territoire en renforçant la prévention, en développant le compostage et en améliorant le tri lors des manifestations, tout en structurant de nouvelles filières de réemploi et de valorisation.

Elles visent également à accroître l'engagement des communes et des acteurs économiques dans l'économie circulaire, à sensibiliser davantage habitants, scolaires et nouveaux arrivants, et à renforcer l'exemplarité interne du Sitcom grâce aux achats responsables et aux démarches techniques.

Enfin, la préparation du PASTEC 2 et du nouveau PLPDMA doit offrir une trajectoire claire et ambitieuse pour les années 2026–2032, consolidant l'ensemble de ces efforts dans une stratégie cohérente et durable.

2.1.4.2 L'Axe 2 : Transformer nos déchets en ressources

L'Axe 2 vise à renforcer la performance du territoire dans le tri, la valorisation et la transformation des déchets, en combinant innovations techniques, amélioration des infrastructures, structuration des filières et montée en compétence des équipes.

Les actions prévues pour 2026 poursuivent d'abord un objectif d'amélioration du tri hors foyer, avec le déploiement de dispositifs auprès des communes partenaires avant l'été, et d'intensification de la lutte contre les dépôts sauvages via un plan d'action coconstruit avec les collectivités. Le Sitcom souhaite aussi fiabiliser la qualité du tri en déchetterie, grâce à des expérimentations menées avec des caméras équipées d'IA pour contrôler les déchets TVI, et réhabiliter le centre multi-filières de Messanges, dont les travaux s'achèveront en octobre 2026.

En parallèle, une dynamique forte est engagée pour optimiser et suivre les différentes filières de responsabilité élargie et de reprise des matériaux, avec une cellule Perf renforcée, une meilleure coordination avec les éco-organismes, des copilotes filières mensuels et le déploiement opérationnel des filières existantes. La stratégie intègre aussi un volet économique, avec la mise en place d'une véritable démarche commerciale pour la vente de matériaux issus du recyclage, appuyée sur un Copil "Commercialisation".

Le Sitcom poursuit également des chantiers structurants : finalisation de la démarche "Le Sitcom se décarbone", amélioration des caractérisations pour mieux connaître les gisements de déchets, consolidation des indicateurs de suivi des sites, sécurisation globale des installations, et travail sur la sortie du statut de déchet du bois pour sécuriser les débouchés.

L'année 2026 marque aussi une avancée majeure sur les biodéchets, avec l'amélioration de la collecte des particuliers (densification, communication, réorganisation des tournées), le renforcement de la collecte professionnelle (qualité, obligations réglementaires, stratégies ciblées auprès des gros producteurs), la pérennisation de la filière via le partenariat avec le



syndicat Bil Ta Garbi sur son nouveau dédié aux biodéchets Mendixka, et le suivi du centre de transit de Saint-Paul-lès-Dax.

Enfin, plusieurs actions visent à améliorer la performance globale du tri : communication renforcée auprès des habitants, réflexion sur l'ergonomie des points tri, modernisation des schémas de collecte et suivi des études de restructuration du système de tri et collecte.

Résultats attendus :

L'ensemble des actions de l'Axe 2 doit permettre d'améliorer nettement la performance du territoire en matière de tri et de valorisation, en augmentant la qualité des déchets collectés, en modernisant les infrastructures clés et en renforçant la fiabilité des filières.

Le Sitcom vise ainsi une hausse du tri hors foyer, une diminution des dépôts sauvages, une meilleure connaissance des gisements grâce aux caractérisations, ainsi que la sécurisation des débouchés pour des matériaux comme le bois ou les biodéchets.

La structuration de la démarche commerciale sur les produits issus du recyclage, combinée à l'accompagnement des particuliers et professionnels sur les biodéchets, doit contribuer à accroître les tonnages valorisés, réduire les erreurs de tri et renforcer l'économie circulaire locale.

2.1.4.3 L'Axe 3 : Assurer la mobilisation et la coordination des acteurs du territoire

L'Axe 3 vise à renforcer la coopération entre le Sitcom, les collectivités, les entreprises et l'ensemble des partenaires du territoire afin de soutenir la transition écologique locale et d'assurer une gouvernance pleinement partagée.

En 2026, une série d'actions stratégiques vise d'abord à impulser et structurer des partenariats publics, notamment avec les syndicats voisins (Sivom du Born, Sietom de Chalosse, Bil Ta Garbi...) et la Région, pour optimiser l'organisation de la gestion des déchets et favoriser une approche inter-syndicale harmonisée.

Parallèlement, le Sitcom porte la mise en place du Pôle Économie Circulaire (PECi) sur le site de Saint-Geours-de-Maremne, en préparant son fonctionnement futur, en animant un réseau d'acteurs dédiés et en posant les bases d'une ouverture opérationnelle en 2027.

Le lien avec les entreprises est également renforcé grâce à la dynamique SitcomPro, lancée fin 2025, qui vise à développer une relation de proximité avec le tissu économique, améliorer la communication, animer un comité de suivi mensuel et coordonner les interactions entre les services Usagers et Collectes. Cette dynamique est complétée par un ensemble d'actions destinées à développer la proximité avec les élus, via l'organisation de réunions thématiques (déchets verts, tri hors foyer, REP...), l'envoi de lettres d'information mensuelles, la rédaction du bilan de mandat 2020-2026 et la préparation du prochain mandat, incluant formations, séminaires et élaboration de la Feuille de route stratégique 2026-2032.



Enfin, l'Axe 3 poursuit l'objectif de renforcer le positionnement du Sitcom comme acteur central du territoire, en valorisant ses actions à travers les instances régionales et nationales, et en animant notamment le Club de l'Économie Circulaire, réunissant des collectivités de Nouvelle-Aquitaine engagées dans des démarches similaires. Ces actions visent à consolider la place du Sitcom comme référent local de la transition écologique, capable de fédérer, d'innover et d'accompagner l'ensemble des acteurs vers une gestion durable des déchets.

Résultats attendus :

Les actions de l'Axe 3 doivent permettre de renforcer la cohésion et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire, en développant des partenariats publics plus structurés, en consolidant la relation avec les entreprises via SitcomPro, et en améliorant la proximité avec les élus grâce à une communication régulière et à la préparation du prochain mandat.

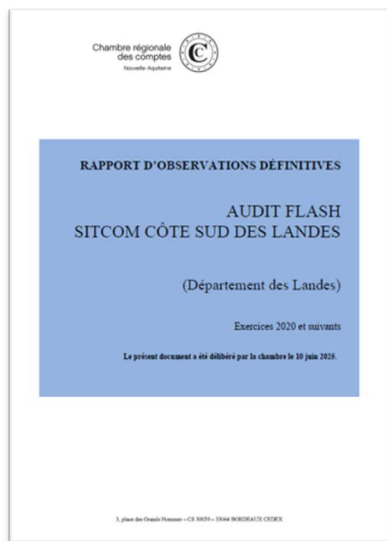
L'avancement du Pôle Économie Circulaire doit aboutir à un réseau d'acteurs mobilisés et à une organisation opérationnelle en vue de son ouverture en 2027.

Enfin, l'ensemble de ces démarches doit conforter le Sitcom comme acteur central et fédérateur du territoire, capable de porter des projets d'envergure et de valoriser son expertise au niveau régional et national.



2.1.4.4 **L'Axe 4 : Maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets**

La question de l'évolution du coût de gestion des déchets est un sujet hautement sensible partagé par l'ensemble des établissements en charge du service public de gestion des déchets à l'échelle nationale, du fait qu'elle soit très étroitement liée à des facteurs externes, indépendants des choix stratégiques opérés par les structures. Face à ces contraintes, le Sitcom se positionne, comme sur les autres axes stratégiques de sa Feuille de route, dans un dynamique d'anticipation, de progrès, d'innovations et de performances.



Dans son Rapport d'Observations définitives remis en septembre 2025 suite à un Audit flash du Sitcom, la Cour Régionale des Comptes a notamment conclu à « **une situation financière saine face à une augmentation sensible des coûts de collecte et de traitement des déchets** ».

L'Axe 4 vise à garantir la soutenabilité économique du service public de gestion des déchets en modernisant les organisations, en optimisant les ressources et en renforçant la maîtrise financière.

En 2026, une part importante du travail consiste à définir le « service de collecte de demain », notamment grâce à l'étude de modernisation des collectes, incluant l'organisation des points de collecte, l'évolution du tri, la tarification incitative et la réflexion sur les déchetteries du futur.

Cette stratégie est complétée par la transformation progressive des collectes OM, avec la suppression annuelle de collectes traditionnelles, l'adaptation des circuits restants, l'accompagnement des agents dans l'évolution des métiers et un suivi renforcé du service de collecte grue et de ses moyens.

La dimension financière est également centrale, avec un objectif clair : financer l'ensemble des projets du Sitcom. Cela passe par la systématisation des recherches de financements, une veille accrue sur les appels à projets et un travail de réseau pour mobiliser partenaires et opportunités.



En parallèle, l'optimisation de l'activité de l'UVE intègre la recherche de déchets de tiers afin de combler le vide de four et maximiser la performance énergétique du site.

L'Axe 4 s'appuie également sur une meilleure maîtrise des coûts internes, notamment via l'Observatoire des coûts, la rationalisation des enveloppes acheteurs, et la systématisation de la négociation dans les MAPA. Ces actions visent à disposer d'outils d'aide à la décision plus performants et à optimiser les achats de prestations et matériels. L'amélioration de la gestion RH contribue aussi à cette maîtrise, en ajustant le fléchage des agents, en anticipant les besoins et en renforçant les synergies entre services.

L'optimisation opérationnelle constitue un autre pilier fort : amélioration de la collecte en camion grue (ajustement des fréquences, tests avec sondes de niveau), réorganisation des collectes transverses (carton, porte-à-porte), modernisation du parc de véhicules selon les besoins réels et meilleure mutualisation des matériels roulants. Enfin, l'équipement des déchetteries en dispositifs de contrôle d'accès, accompagné d'un plan de communication, contribuera à sécuriser le service, mieux répartir la charge d'accueil et optimiser les flux entrants.

Dans son ensemble, l'Axe 4 prépare un service public plus efficace, plus lisible et plus soutenable, en anticipant les évolutions réglementaires, organisationnelles et financières.

Résultats attendus :

Les actions de l'Axe 4 doivent permettre de maîtriser durablement les coûts du service public en modernisant l'organisation des collectes, en améliorant la performance opérationnelle et en renforçant la recherche de financements.

La transformation progressive des collectes OM, l'optimisation du camion grue et la modernisation du parc de véhicules doivent conduire à une utilisation plus efficace des moyens et à une réduction des charges.

La structuration de l'Observatoire des coûts, la systématisation des négociations et la gestion RH optimisée doivent renforcer la capacité du Sitcom à piloter ses dépenses et à sécuriser ses décisions.

Enfin, l'équipement des déchetteries en contrôle d'accès et l'optimisation de l'UVE doivent contribuer à une meilleure gestion des flux et à une valorisation maximale des capacités, assurant un service plus performant et plus soutenable financièrement.

2.1.4.5 Axe 5 : au-delà du déchet

L'Axe 5 rassemble toutes les actions qui dépassent la seule gestion des déchets pour renforcer la performance interne, la santé-sécurité, la qualité de service et la responsabilité sociale du Sitcom.

Il engage en 2026 une dynamique de transformation globale des pratiques internes, en commençant par la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique articulé autour de trois



volets (UVE, carburants, consommation des sites), piloté par des instances régulières et structuré par un plan d'action unifié. Cette démarche s'accompagne de la poursuite du projet Santé-Sécurité CNRACL, de la consolidation des systèmes de management environnemental (ISO 14001) et du déploiement d'une stratégie de prévention des risques psychosociaux, avec l'appui du Centre de gestion des Landes.

L'Axe 5 met également l'accent sur la montée en compétences et la professionnalisation des équipes, avec l'élaboration d'un plan Culture Sécurité, la formalisation du tutorat "Campus Sitcom", la création de guides métier, la prévention du risque routier et des conduites addictives, ainsi qu'un important travail d'accompagnement managérial et de modernisation des outils RH.

La santé des agents est renforcée par la mobilisation de la cellule VigiSanté, tandis que la maîtrise du risque incendie est structurée par un plan d'action dédié.

En parallèle, cet axe stratégique accompagne la modernisation des fonctions supports : déploiement de nouveaux logiciels (Usagers, RH), installation d'une GED et d'un parapheur électronique, montée en compétences informatiques des services, consolidation de la cybersécurité (PSSI, NIS2, serveurs) et amélioration de la qualité du service via l'analyse structurée des réclamations.

Des démarches transversales complètent cette dynamique : accueil des nouveaux agents, modernisation des instances internes de gouvernance, mise à jour des fiches de postes, montée en compétence des managers, et développement du lien avec le monde universitaire (stagiaires, alternants, partenariats).

Enfin, l'Axe 5 inclut des actions à vocation sociétale et environnementale : mise en œuvre d'un plan biodiversité, valorisation des actions menées, et engagement avec les entreprises à vocation sociale selon une règle de priorisation à formaliser. L'ensemble compose un chantier ambitieux visant la performance globale de l'organisation, la sécurité des équipes, la modernisation du fonctionnement interne et une meilleure exemplarité du Sitcom.

Résultats attendus :

Les actions de l'Axe 5 doivent permettre de renforcer la performance globale du Sitcom en améliorant significativement la santé, la sécurité et le bien-être des agents, tout en modernisant les outils, les pratiques et la gouvernance interne.

Le plan de sobriété énergétique doit réduire les consommations et structurer une gestion plus durable des ressources. La montée en compétence des équipes, la professionnalisation des métiers, le déploiement d'outils numériques performants, la maîtrise des risques (incendie, psychosociaux, routiers, cybersécurité) et la modernisation des processus RH doivent conduire à une organisation plus efficace, plus sûre et mieux préparée aux évolutions réglementaires.

L'Axe 5 vise enfin à renforcer la qualité du service rendu aux usagers et à affirmer l'engagement sociétal du Sitcom, notamment sur la biodiversité et les partenariats à vocation sociale.



3 Les différents budgets

Le budget principal

Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes des activités du pôle ressources (administration générale, service QSE, informatique, communication, prévention), des activités de collecte des déchets et de traitement (pour les dépenses et recettes sans lien avec les activités des budgets Valorisation et UVE).

En charge d'une mission de service public non soumis à un champ concurrentiel, ce budget n'est pas assujetti à la TVA. Depuis 2024, il relève de la nomenclature comptable M57.

Le budget Valorisation

Il s'agit du premier budget annexe au budget principal. Le budget valorisation comptabilise les opérations directement imputables à l'activité de la plateforme multi-matériaux de Bénesse-Maremne. Il ne dispose pas de section d'investissement.

Les recettes inhérentes à ce budget ne permettent pas de couvrir les charges courantes de fonctionnement. Aussi, il bénéficie du soutien financier du budget principal, virement financier qui oscille chaque année entre 600 000 € et 800 000 €.

Entrant dans un champ concurrentiel, ce budget de nomenclature M57 est assujetti à la TVA.

Le budget UVE

Second et dernier budget annexe du budget principal, le budget UVE est intrinsèquement lié aux opérations de fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique. La seule ressource propre de ce budget est constituée de la revente d'électricité et elle ne représente que 30% des recettes. Par voie de conséquence, le budget principal intervient ici aussi, par le biais de virements internes, pour besoins aux dépenses du budget UVE. Au regard de l'inflation sur les années passées et du monopole de certains fournisseurs sur ces activités si spécifiques, les coûts de fonctionnement croissants ont nécessité une évolution marquée du soutien du budget principal (7 millions d'euros en 2020 et plus de 10 millions estimés en 2025).

Reconnu comme EPIC (établissement public industriel et commercial), ce budget est soumis à la nomenclature M4 et est assujetti partiellement à la TVA.

Réflexion sur la mise en place d'un nouveau Budget Annexe

Suite à l'audit réalisé par la Cour Régionale des Comptes dans le courant de l'année 2025, une réflexion est engagée avec les services de la Trésorerie pour mettre en place un budget annexe dédié aux prestations accessoires réalisées par le Sitcom.



4 Les projections budgétaires – les grandes masses et indicateurs de gestion

4.1 Rappel des notions d'analyse financière

Les soldes financiers : les épargnes

Les épargnes sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

- **Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.
- **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Le taux d'épargne brute

Il est déterminé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute permet d'analyser la santé financière d'une collectivité locale. Le taux d'épargne brute est associé à deux seuils : un premier à 10% et le second à 7%.

Le premier seuil correspond à un seuil d'alerte ; passer sous les 10% induit un risque à d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne.

En deçà du second seuil, la situation de la collectivité se complexifie et les premiers signes d'une situation financière dégradée apparaissent.

Le fonds de roulement

Il correspond au total des fonds à disposition, permettant à la structure de fonctionner en termes d'encaissements et de décaissements en relation avec les créances et les dettes, et cela dans une perspective de court et de moyen terme (la coutume est 60 jours de fonctionnement).

Le ratio de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio acceptable se situe entre 10 et 12 ans. Au-delà de 15 ans, il convient de mettre en place des mesures correctives d'importance.

Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.



4.2 Pour le budget principal

4.2.1 Les grandes masses budgétaires

Le présent tableau donne une lecture synthétique des grandes masses financières du budget principal et leurs évolutions respectives.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes FCT	33 818 165	35 572 901	37 656 426	41 478 922	45 163 846	49 992 533	49 632 508	50 501 356	51 386 118
Dépenses FCT	29 291 178	31 438 845	33 663 764	36 451 018	38 748 228	42 506 093	40 791 259	41 999 738	43 190 796
<i>Dont intérêts</i>	891 058	800 224	818 216	1 238 767	1 241 466	1 082 767	885 216	784 480	760 454
Recettes d'INV	5 528 205	4 834 834	4 220 148	1 801 680	3 288 383	1 644 881	2 452 500	2 230 000	2 092 000
<i>Dont emprunts</i>	4 000 000	4 000 000	0	800 000	1 600 000	0	1 500 000	1 300 000	0
Dépenses INV	10 294 765	7 584 988	6 768 653	7 910 351	7 510 438	10 530 916	11 143 484	10 661 025	10 166 511
<i>Dont capital</i>	4 272 815	4 196 611	3 191 120	3 029 090	2 904 459	2 957 652	3 015 657	2 997 445	2 686 511
<i>Dont P.P. I</i>	6 021 950	3 388 377	3 577 533	4 881 262	4 605 979	7 573 264	8 127 827	7 663 580	7 480 000

FCT : fonctionnement

INV : Investissement

Dont Intérêts : Intérêts de la dette

Dont Emprunt : Emprunt souscrits

Dont capital : capital de la dette

4.2.2 Les épargnes et soldes financiers

Les différents soldes intermédiaires de gestion présentés ci-dessous montrent une amélioration continue de la santé financière du Sitcom.

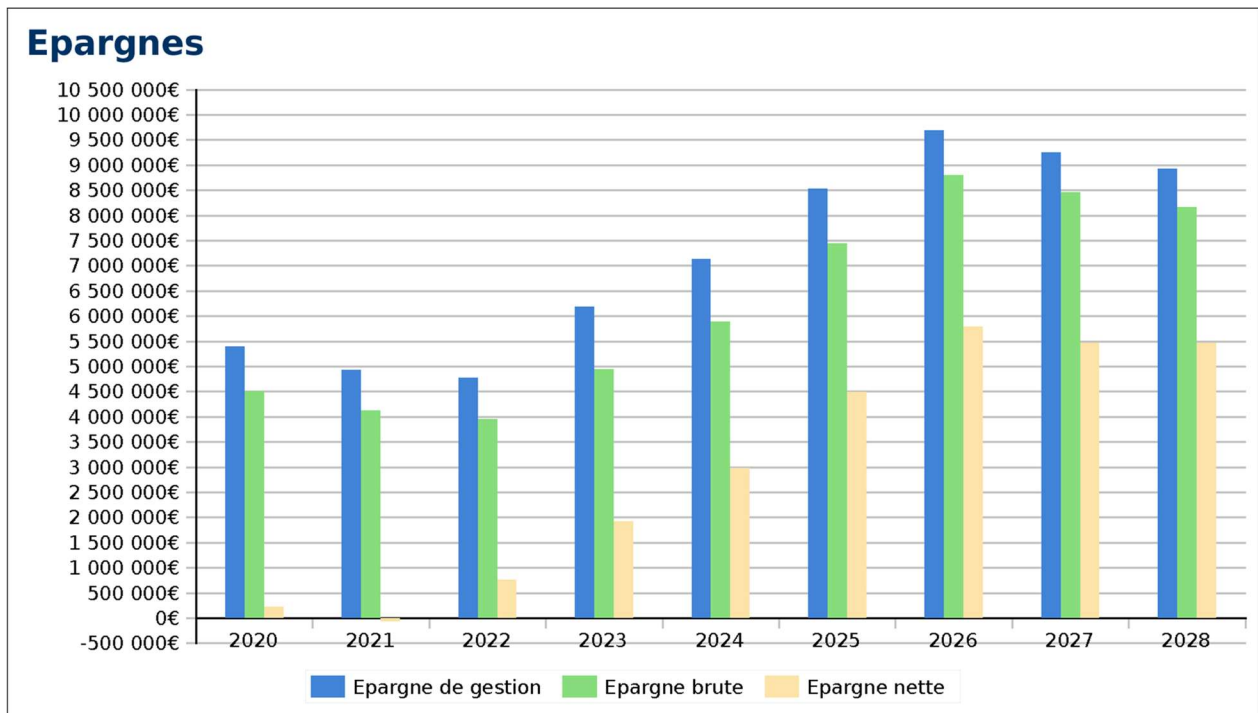
Les hypothèses retenues pour la présente prospective entraînent une stabilisation de l'épargne de gestion et de l'épargne brute aux alentours de 9 millions pour la première et 8,2 millions pour la seconde. Ce niveau d'épargne permet de consolider durablement l'épargne nette.

Le taux d'épargne brute s'éloigne très nettement du seuil d'alerte fixé à 10%.

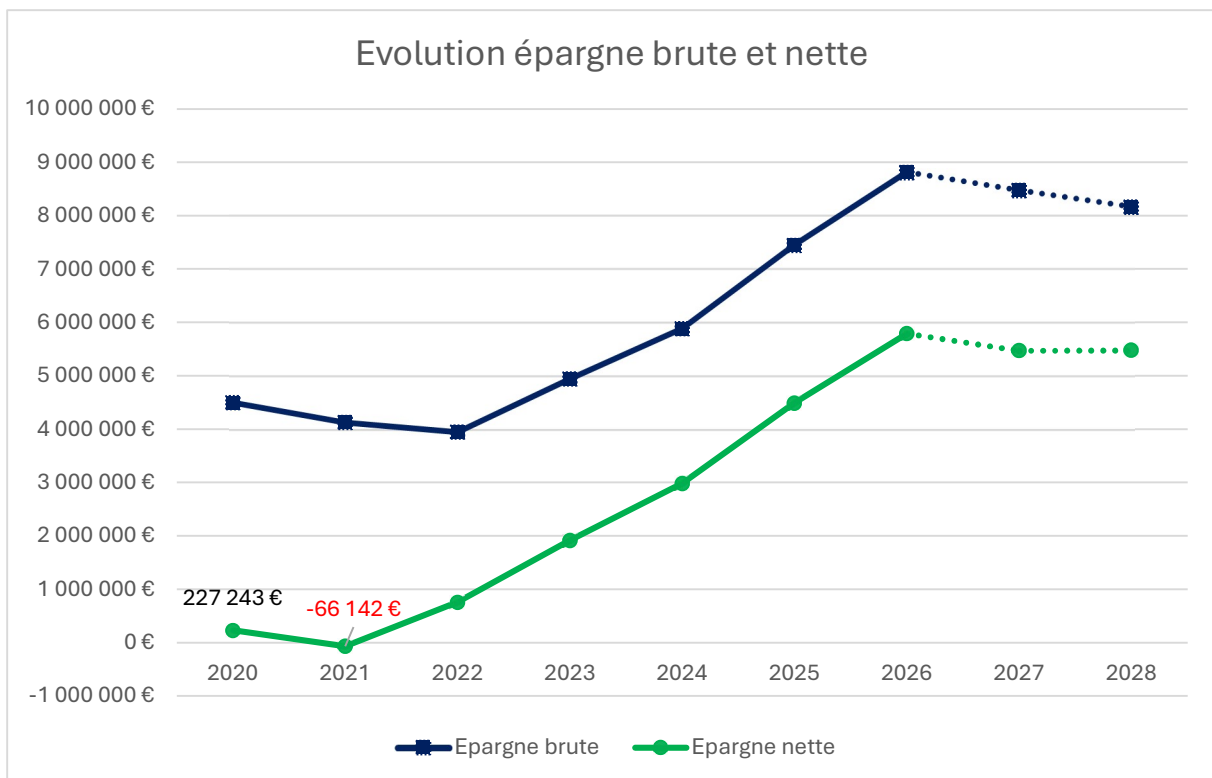
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de FCT	33 818 165	35 572 901	37 656 426	41 478 922	45 163 846	49 992 533	49 632 508	50 501 356	51 386 118
Epargne de gestion	5 391 115	4 930 693	4 768 323	6 186 088	7 129 694	8 531 303	9 691 466	9 251 098	8 920 777
Epargne brute	4 500 058	4 130 469	3 950 107	4 947 321	5 888 228	7 448 536	8 806 249	8 466 618	8 160 322
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	13,32 %	11,61 %	10,5 %	11,95 %	13,19 %	14,91 %	17,76 %	16,78 %	15,89 %
Epargne nette	227 243	-66 142	758 988	1 918 231	2 983 768	4 490 884	5 790 593	5 469 173	5 473 811

FCT : fonctionnement

INV : Investissement



Enfin l'épargne nette totalement reconstituée permet d'envisager le financement en toute sérénité des dépenses d'équipement.





4.2.3 Le fonds de roulement et résultat prévisionnel

Par la gestion prospective maîtrisée des enveloppes de dépenses et recettes, le fonds de roulement est maintenu à 5 millions.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
FDR au 01/01	6 325 991	6 086 419	7 088 071	8 532 229	7 451 461	6 493 578	5 093 983	5 244 249	5 314 840
Résultat de l'exercice	-239 572	1 383 902	1 444 157	-1 080 768	2 193 563	-1 399 595	150 266	70 591	120 810
FDR au 31/12	6 086 419	7 470 321	8 532 229	7 451 461	6 493 578	5 093 983	5 244 249	5 314 840	5 435 650

FDR : Fonds de roulement

4.2.4 Le ratio de désendettement

Depuis 2022, la diminution du niveau de recours à l'emprunt réduit considérablement le niveau de l'encours de la dette qui, associé la reconstitution de l'épargne brute, permettent de tendre vers un ratio de désendettement proche des 5 ans en 2025 et passant sous la barre des 4 ans en 2028.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours au 31/12	43 697 148	44 500 536	44 309 417	42 080 327	40 775 867	37 817 763	36 302 107	34 604 662	31 918 150
Ratio de désendettement	9,7 ans	10,8 ans	11,2 ans	8,5 ans	6,9 ans	5,1 ans	4,1 ans	4,1 ans	3,9 ans
Emprunt	4 000 000	4 000 000	0	800 000	1 600 000	0	1 500 000	1 300 000	0

4.3 Pour le budget UVE

4.3.1 Les masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de FCT	11 037 917	14 876 643	11 905 229	12 906 710	13 700 929	16 891 013	13 770 000	13 999 150	14 370 377
Dépenses FCT	8 825 308	12 361 189	9 686 194	10 740 565	11 129 569	12 179 327	10 874 828	11 079 838	11 307 455
<i>Dont intérêts</i>	1 974 298	1 887 175	1 934 200	2 156 316	2 104 104	1 890 198	1 652 956	1 545 803	1 447 353
Recettes d'INV	208 026	179 406	9 626	31 605	89 096	342 258	3 423	1 990	1 394
<i>Emprunts</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'INV	2 317 911	3 285 787	3 088 145	3 243 809	2 961 270	2 814 217	2 991 723	3 084 723	3 193 336
<i>Dont capital</i>	2 235 148	2 317 758	2 401 892	2 489 938	2 579 991	2 678 374	2 779 222	2 884 723	2 993 336



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dont P.P.I.	82 763	968 029	686 254	753 872	381 279	135 843	212 501	200 000	200 000

FCT : fonctionnement

INV : Investissement

Dont Intérêts : Intérêts de la dette

Emprunt : Dont emprunt souscrits

Capital : Dont capital de la dette

4.3.2 Les soldes financiers

L'épargne de gestion présente des montants tout à fait normaux. Pour autant, les investissements réalisés pour la construction de l'UVE réduisent de la façon significative les niveaux d'épargne brute et d'épargne nette. Cela reste sans grande conséquence du fait du très faible niveau des dépenses d'équipement portées par l'UVE.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de FCT	11 037 917	14 876 643	11 905 229	12 906 710	13 700 929	16 891 013	13 770 000	13 999 150	14 370 377
Epargne de gestion	4 186 907	4 402 629	4 153 235	4 322 461	4 675 464	6 601 884	4 548 128	4 465 115	4 510 275
Epargne brute	2 212 609	2 515 454	2 219 035	2 166 145	2 571 360	4 711 686	2 895 172	2 919 312	3 062 922
Taux d'épargne brute (en %)	20,05 %	16,91 %	18,64 %	16,78 %	18,77 %	27,89 %	21,03 %	20,85 %	21,31 %
Epargne nette	-22 539	197 696	-182 857	-323 793	-8 631	2 033 312	115 949	34 589	69 587

FCT : fonctionnement

INV : Investissement

4.3.3 Le fonds de roulement et résultat prévisionnel

Après une année 2025 marquée par un soutien exceptionnel du budget principal, le fonds de roulement du budget UVE atteint un niveau confortable qui tend à se maintenir sur les années suivantes.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
FDR au 31/01	3 806 494	3 909 217	3 318 290	2 458 806	1 412 747	919 785	3 159 512	3 066 383	2 902 962
Résultat exercice	102 723	-590 926	-859 485	-1 046 059	-300 813	2 239 727	-93 129	-163 421	-129 020
FDR au 31/12	3 909 217	3 318 290	2 458 806	1 412 747	919 785	3 159 512	3 066 383	2 902 962	2 773 942

FDR : Fonds de roulement

4.3.4 Le ratio de désendettement

En excluant l'année 2025 marquée par le virement interne important du budget principal, il apparaît que le ratio de désendettement suit une courbe de décroissance particulièrement marquée permettant d'atteindre la tranche « des ratios acceptables » (à savoir 10-12 ans) à partir de 2028.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours au 31/12	60 090 058	57 772 300	55 370 409	52 880 471	50 300 480	47 622 106	44 842 883	41 958 160	38 964 825
RDD	27,2 ans	23 ans	25 ans	24,4 ans	19,6 ans	10,1 ans	15,5 ans	14,4 ans	12,7 ans

RDD : Ratio de désendettement

4.4 Pour le budget Valorisation

4.4.1 Les grandes masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de FCT	1 929 716	3 358 708	4 535 910	3 051 072	4 476 601	4 468 579	4 063 295	4 201 292	4 380 494
Dépenses de FCT	2 694 878	3 204 959	4 010 033	3 383 093	3 635 493	3 901 994	4 045 656	4 205 882	4 372 517
<i>Dont intérêts</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes INV	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont emprunts</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses INV	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont capital</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont P.P.I.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FCT : fonctionnement

INV : Investissement

Dont Intérêts : Intérêts de la dette

Emprunt : Dont emprunt souscrits

Capital : Dont capital de la dette

4.4.2 Les soldes financiers

L'absence de section d'investissement induit que les épargnes correspondent au résultat de l'exercice

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne de gestion	-765 162	153 749	525 877	-332 021	841 108	566 585	17 639	-4 590	7 977
Epargne brute	-765 162	153 749	525 877	-332 021	841 108	566 585	17 639	-4 590	7 977
Epargne nette	-765 162	153 749	525 877	-332 021	841 108	566 585	17 639	-4 590	7 977



4.4.3 Le fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
FDR au 01/01	886 655	121 493	275 242	801 118	469 097	1 310 206	1 876 790	1 894 429	1 889 839
Résultat de l'exercice	-765 162	153 749	525 877	-332 021	841 108	566 585	17 639	-4 590	7 978
FDR au 31/12	121 493	275 242	801 118	469 097	1 310 206	1 876 790	1 894 429	1 889 839	1 897 817

FDR : Fonds de roulement

5 Les projections budgétaires

5.1 Les principales recettes de fonctionnement

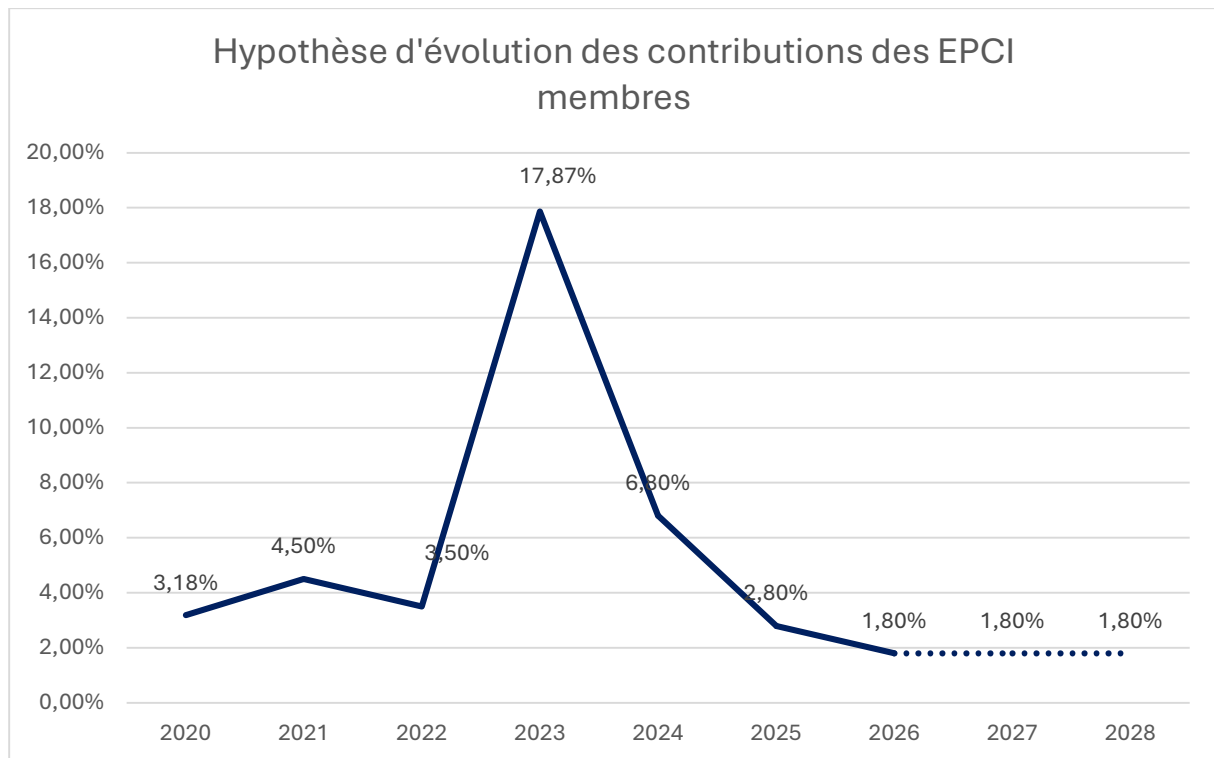
5.1.1 Les contributions des membres

L'atteinte des objectifs fixés par la feuille route 21-26 associée à la trajectoire de rétablissement financier permettent au Sitcom de revenir à un niveau de santé financière suffisamment solide.

A ce jour, les résultats estimés de l'exercice 2025 permettent d'appliquer aux contributions des adhérents une **progression de 1,8% pour l'année 2026**.

Les hypothèses retenues pour 2027 et 2028 reprennent ce même taux de progression.

Cependant, la révision des statuts et des méthodes de calcul des contributions se traduira différemment d'un EPCI à un autre.



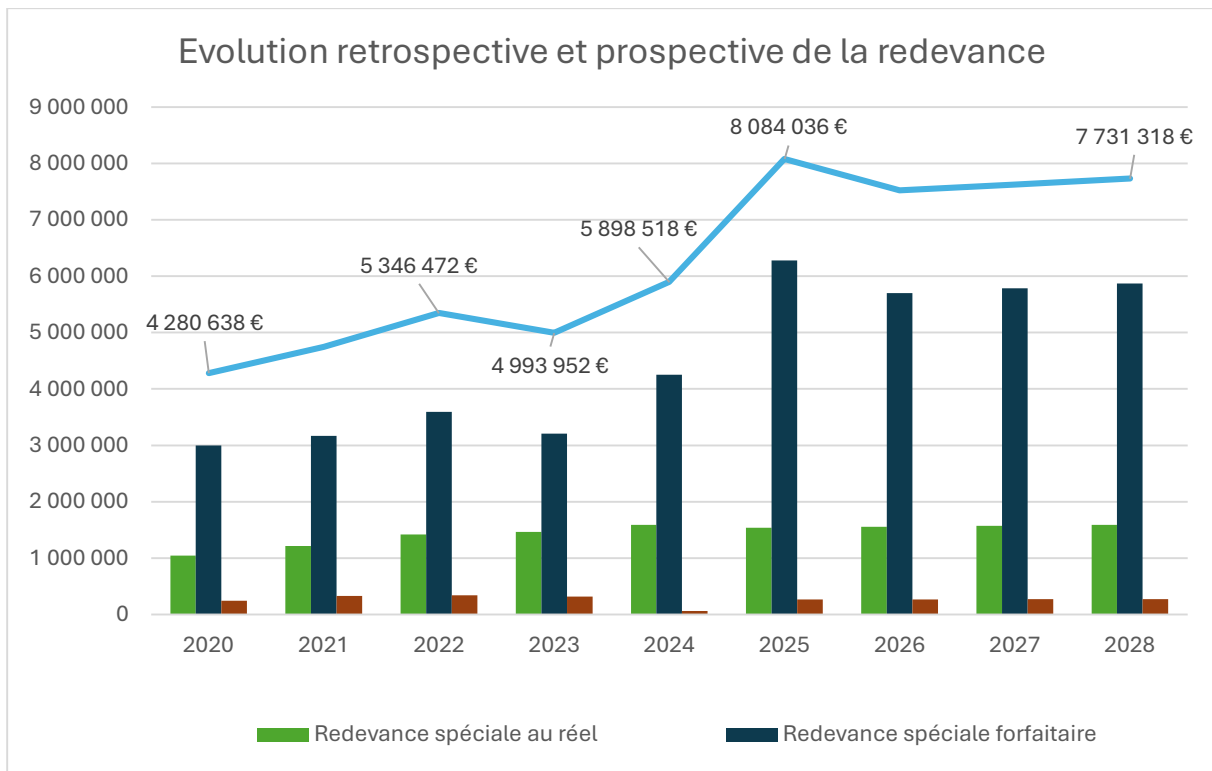
5.1.2 Les redevances

Il s'agit de tous les types de redevance appliqués par le Sitcom (redevance forfaitaire pour les entreprises domiciliées sur le territoire, la redevance au réel pour les entreprises pouvant accueillir des bacs individuels, la redevance spécifique pour les entreprises extérieures au territoire).

Sous l'effet conjugué de l'évolution des forfaits et du travail mené sur les bases de redevables, ces recettes sont en constante progression. En effet, les recettes totales de redevance ont à ce titre progressé de 89% entre 2020 et 2025. Elles contribuent directement à la réduction de l'évolution des contributions des EPCI membres.

La facturation sur l'année civile ayant débuté sur l'exercice 2025 permet une lecture plus simple des recettes de redevance de l'exercice. Le travail engagé en 2023 sur les bases permet d'inscrire près de 2 millions de recettes supplémentaires sur la redevance forfaitaire.

Afin d'intégrer le travail d'assainissement des bases de redevance, les projections pour les années suivantes sont prudentes. Elles intègrent une baisse des produits de redevance spéciale forfaitaire de + de 500 000 euros sur 2026 (-9.23%). Une très légère hausse de 1.5% est ensuite envisagée sur 2027 et 2028. Les recettes de redevance au réel (OM et biodéchets) et de redevance spécifique (entreprises extérieures au territoire du Sitcom) sont projetées avec une évolution annuelle de 1% de 2026 à 2028.

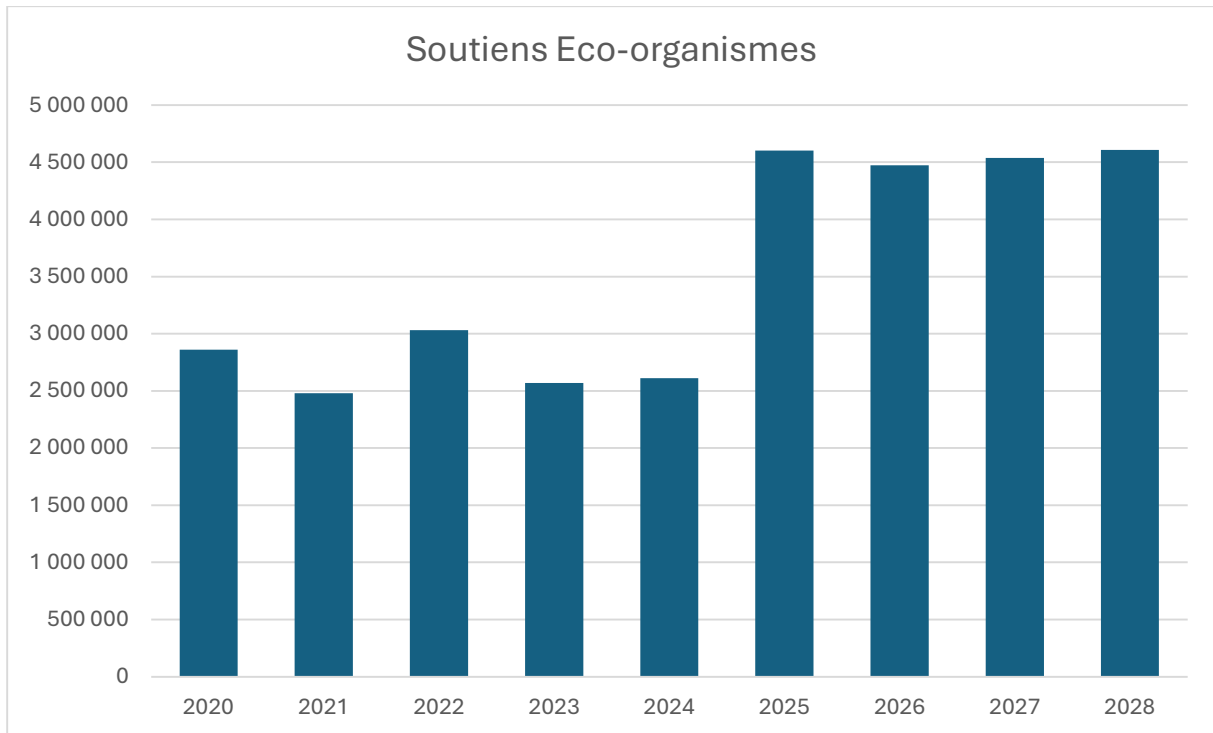


5.1.3 Les soutiens financiers perçus

Il s'agit des soutiens versés par les éco-organismes dans le cadre de la mise en place des filières REP.

Le DOB 2025 prévoyait une nette augmentation de ces recettes en raison de la perception des premiers soutiens la REP PMCB. Les projections du compte administratifs 2025 et les échanges entre le Sitcom et l'éco-organisme VALOBAT tendent à montrer que ces versements n'auront pas lieu sur l'exercice en cours. Pour autant, une régularisation des soutiens CITEO (près d'un million d'euros) permet de compenser l'absence de soutien de la REP PMCB.

Pour les années 2026, 2027 et 2028, les projections d'évolution des soutiens sont respectivement de -2.86%, +1.5%, +1.5%.



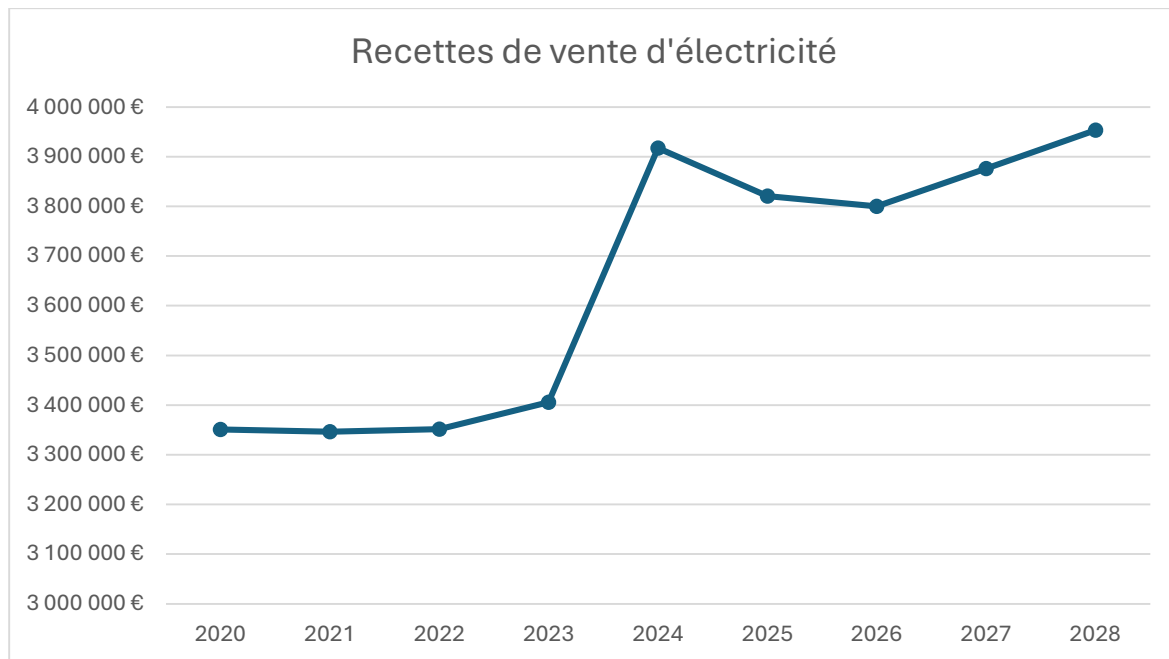
5.1.4 La vente d'électricité

Cette recette est uniquement liée au fonctionnement de l'UVE mais reste soumise à des aléas dans le rythme de production tels que les arrêts usines (d'entretiens ou pour avaries), le niveau de PCI des matières brûlées...

L'électricité produite est rachetée via un contrat d'obligation d'achat dont le prix est actualisé tous les ans. Les hypothèses d'évolution retenues portent sur une augmentation de ce produit de 2% par an.

Recettes de vente d'électricité

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
3 351 046 €	3 346 413 €	3 351 414 €	3 405 667 €	3 917 704 €	3 820 886 €	3 800 000 €	3 876 000 €	3 953 520 €



5.1.5 Les recettes de reprise des matériaux

Les recettes de vente des matières issues du geste de tri des usagers sont une source de revenus non négligeables pour le Sitcom et plus spécifiquement pour le budget valorisation qui les comptabilise. Directement liées à l'évolution des cours des marchés mondiaux, ces recettes fluctuent de façon considérable. Rappelons que sur les années 2020 et 2023, le Sitcom a dû faire face à un effondrement du niveau de ces recettes (-1.5 million d'€ en 2023) impactant le budget valorisation mais pour le budget général qui subventionne de façon équivalente l'activité de valorisation matière, alors même que le territoire n'a jamais été aussi performant en matière de tri.

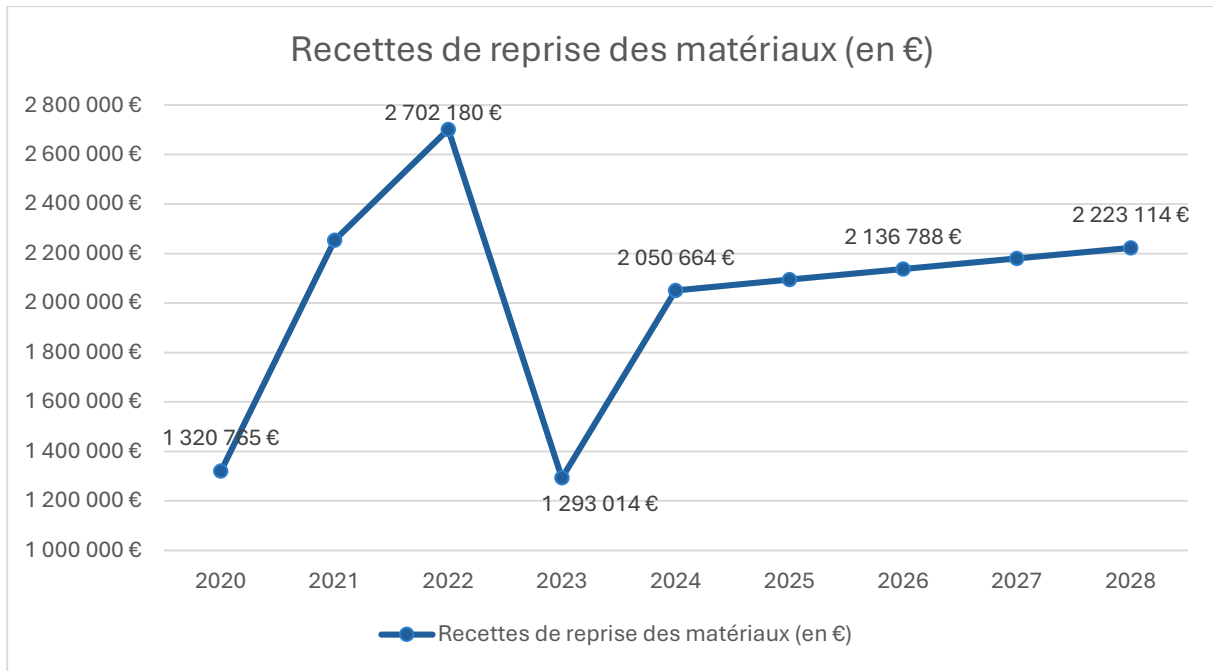
Ces fluctuations difficilement compatibles avec les missions de service public d'un syndicat de déchets obligent à une nette prudence dans les projections financières. Conformément à la note réalisée par le SITCOM «la gestion des déchets, le vrai coût de la performance environnementale», il conviendra, dans un avenir très proche, de pouvoir neutraliser dans nos perspectives et équilibres financiers ces recettes sur lesquelles le Sitcom n'a aucune maîtrise.

Recettes de reprise des matériaux (en euros)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 320 765	2 253 412	2 702 180	1 293 014	2 050 664	2 094 890	2 136 788	2 179 524	2 223 114

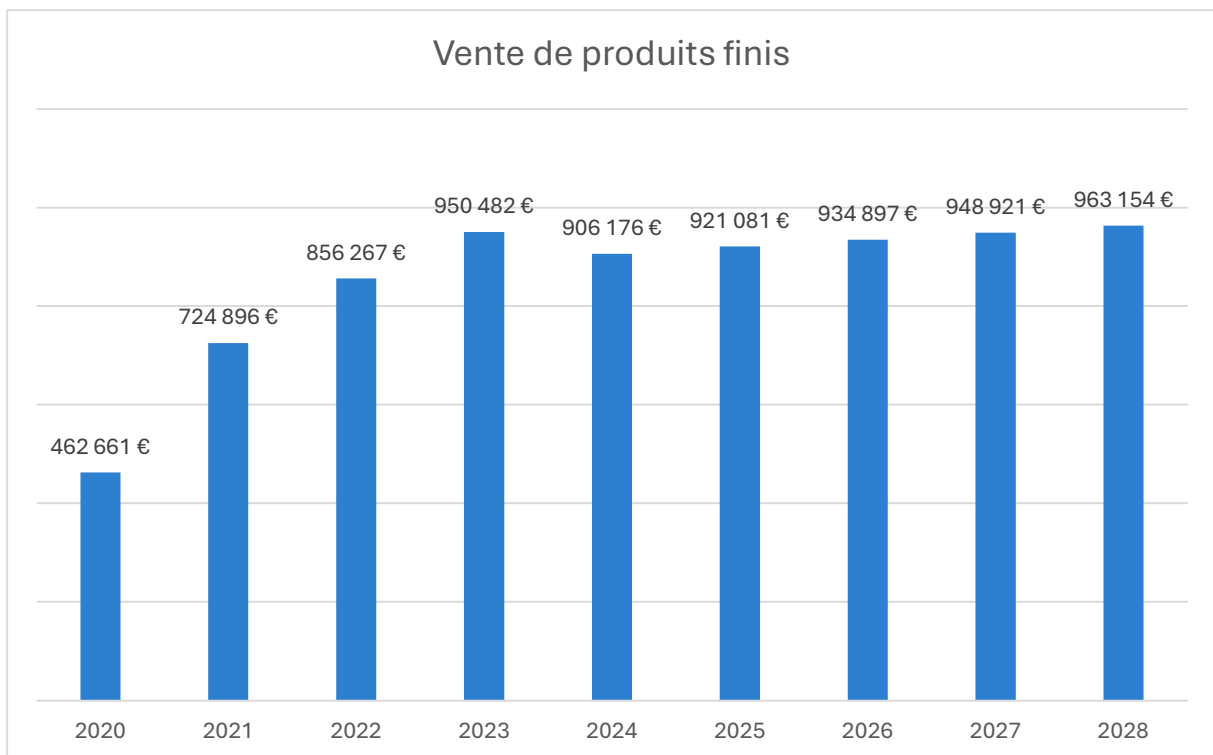
Taux d'évolution des recettes de reprise des matériaux

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
-26,92%	70,61%	19,92%	-52.15%	58.6%	2.16%	2%	2%	2%



5.1.6 Les ventes de produits

La valorisation (ou recyclage) des produits entrants sur la plateforme permet au Sitcom de transformer les déchets collectés en produits (compost, du concassé, du paillage...) et donc en ressources financières. Les recettes pour la période 2026-2028 ont été estimées sur une base de croissance de 1.5%.





5.1.7 La facturation des services annexes

Chacun des budgets comprend des prestations spécifiques fournies aux usagers et professionnels. Celles-ci font l'objet d'une facturation propre.

Le budget Valorisation

Produits	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Livraisons	- €	149 479 €	161 469 €	170 235 €	146 579 €	131 576 €	132 892 €	134 221 €	135 563 €
Transport EGGER	- €	- €	20 726 €	298 781 €	344 088 €	425 114 €	429 365 €	433 659 €	437 995 €
MAD de bennes	53 000 €	75 125 €	66 808 €	72 890 €	62 227 €	44 411 €	41 991 €	42 411 €	42 835 €
Apports plateforme	40 569 €	104 978 €	152 943 €	96 656 €	113 836 €	102 765 €	97 164 €	98 136 €	99 117 €
Apports ISDI	159 312 €	183 655 €	145 419 €	192 096 €	198 000 €	198 594 €	187 771 €	189 648 €	191 545 €
Total	252 881 €	513 237 €	547 365 €	830 658 €	864 730 €	902 460 €	889 182 €	898 074 €	907 055 €
Evolution		103%	7%	52%	4%	4%	-1%	1%	1%

MAD : Mise à disposition

Pour le budget UVE

Comme indiqué sur le rapport d'orientation budgétaire 2025, Le vide de four dégagé sur l'UVE à partir de 2025 permet de prendre en charge, à titre payant, davantage de déchets des territoires voisins, ce qui conduit aux fortes augmentations des recettes d'incinération. En raison d'une régularisation de facturation intervenue sur 2025, les projections de recettes de l'année 2026 se font à la baisse. Pour les deux années suivantes, les estimations demeurent prudentes et s'orientent sur une évolution de près de 3% par an.

Produits	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Prestations incinération	264 244 €	264 192 €	149 227 €	160 374 €	159 188 €	896 951 €	750 000 €	768 750 €	787 969 €
Evolution		0%	-44%	7%	-1%	463%	-16%	3%	3%

Pour le budget principal

Produits	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DASRI	30 880 €	30 400 €	34 880 €	43 458 €	44 492 €	44 173 €	44 615 €	45 061 €	45 511 €
Enlèvement encombrants	4 950 €	5 700 €	3 740 €	3 113 €	1 947 €	2 541 €	2 566 €	2 592 €	2 618 €
MAD de fûts d'huile	4 649 €	4 669 €	3 101 €	2 208 €	2 304 €	1 164 €	1 176 €	1 187 €	1 199 €
Total	40 479 €	40 769 €	41 721 €	48 779 €	48 743 €	47 878 €	48 357 €	48 840 €	49 329 €
Evolution		1%	2%	17%	0%	-2%	1%	1%	1%

MAD : Mise à disposition



5.1.8 Autres recettes :

- **Le versement des indemnités journalières**

Ces recettes, directement liées à l'absentéisme, progressent en moyenne de +25% par an de 2020 à 2024. Sous l'effet de la baisse de l'absentéisme enregistrée en 2024, l'année 2025 devrait marquer un léger ralentissement pour s'établir à 368 000 euros (soit -6.07%). Ces recettes particulièrement incertaines sont ramenées à 280 000 euros en 2026 et demeurent stables les années suivantes.

- **Les produits des domaines**

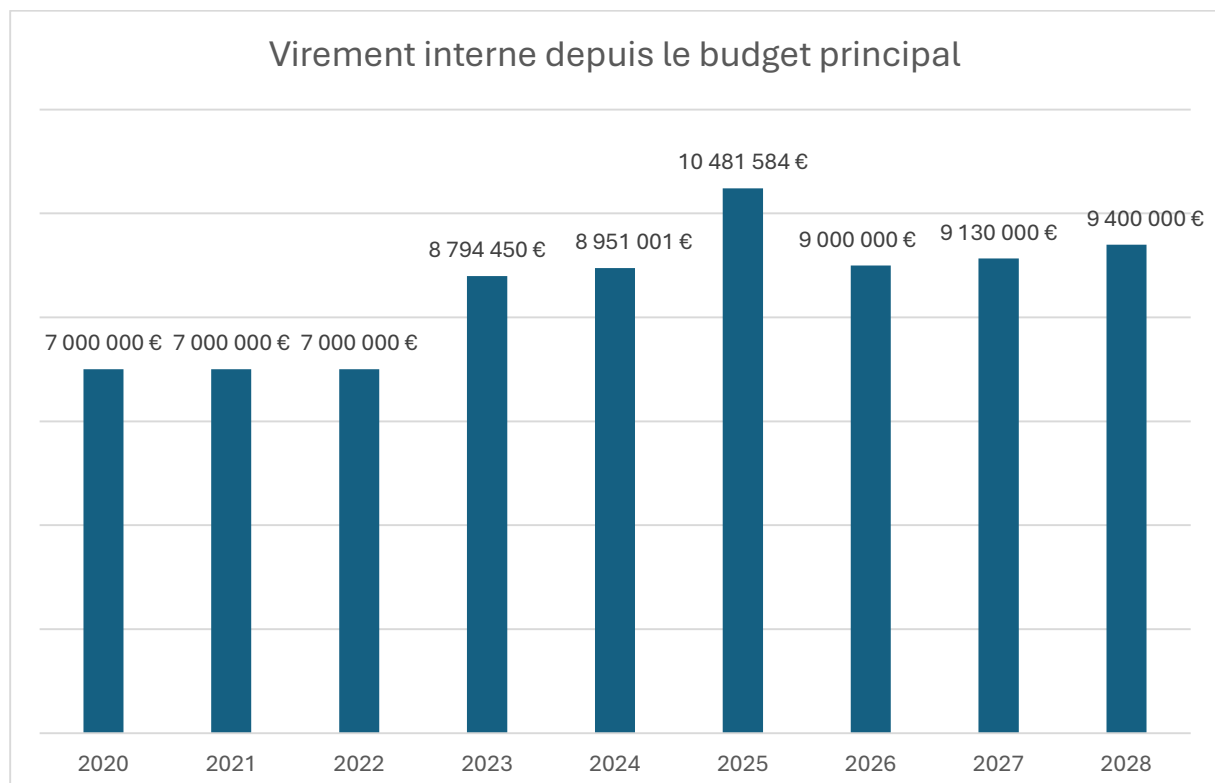
Il s'agit des recettes de :

- Location de toitures photovoltaïques et des antennes relais sur St Vincent de Tyrosse et St Jean de Marsacq (35 000 euros par an).
- Facturation de l'utilisation déchetterie Tarnos par les habitants de la commune de Boucau 186 000€/an. Cette convention est en cours de renégociation avec le Communauté d'agglomération du Pays basque. Celle-ci n'ayant pas encore aboutit, la présente prospective repose sur des recettes estimées à hauteur de 190 000 euros par an.

- **Les dotations d'équilibre entre budgets**

Le budget principal participe à l'équilibre des budgets annexes.

Le budget UVE nécessite des versements annuels en constante progression pour absorber l'évolution normale des coûts de fonctionnement et de maintenance.





Vers le budget Valorisation, la subvention d'équilibre s'établit comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
- €	- €	380 000€	- €	600 000 €	500 000 €	50 000 €	120 000 €	230 000 €

- Les reprises de provision pour dépenses de Gros Entretien Réparation

Par délibération, le budget UVE émet chaque année des provisions semi-budgétaires afin d'amortir les coûts d'entretien de l'usine. Des reprises de ces provisions sont réalisées par exercice au regard des dépenses engagées. L'année 2025 ayant été marqué par une grosse dépense liée au renouvellement du rotor stator de la turbine de l'UVE, une reprise exceptionnelle de 1.4 million d'euros a été comptabilisée en recette.

La trajectoire financière fixée pour les trois années à venir ne comprend pas de nouvelles reprises de provision, cela afin de reconstituer l'enveloppe initiale.

Reprise de provisions pour GER

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
- €	- €	318 577€	526 876 €	469 621 €	1 468 217 €	- €	- €	- €

5.2 Les recettes d'investissement :

5.2.1 Le FCTVA

En lien avec les dépenses d'équipement supportées en année N-2, le versement au titre du FCTVA intervient sur le budget UVE et le budget principal (le budget valorisation ne comportant pas de section d'investissement).

Si les montants inscrits en prospective demeurent tout à fait symboliques sur le budget UVE, les inscriptions au budget principal constituent un véritable soutien dans le financement des investissements.

Les tentatives de propositions d'évolution du FCTVA lors des projets de loi de finances 2025 et 2026 laissent à penser que le gouvernement travaille à pied d'œuvre pour réduire les enveloppes dédiées à ce fonds. Aussi, la prudence a été de mise dans la projection des montants présentés pour 2027 et 2028.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
UVE (En €)	208 026	34 946	9 626	31 605	89 096	342 258	3 423	1 990	1 394
BP (En €)	1 299 575	629 860	968 253	491 395	578 159	698 352	550 000	615 000	697 000



5.2.2 Les emprunts

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Budget principal	4 000 000€	4 000 000€	0€	800 000€	1 600 000€	0€	1 500 000€	1 300 000€	0€

Le budget UVE ne présente pas de ligne de recours à l'emprunt passé et à venir. Les emprunts sur les années de prospection ne seront réalisés qu'en fonction des dépenses d'investissement réalisées.

5.2.3 Les subventions

Le travail mené permet de faire progresser de façon très nette les subventions perçues sur le budget principal. Les montants inscrits en prospective correspondent aux appels à projets pour lesquels le Sitcom a été retenu. L'année 2028 comptabilise les subventions versées pour le projet de construction du Pôle économie circulaire.

Subventions d'investissement au budget principal

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
228 630€	204 974€	3 251 895€	510 286€	1 110 225€	946 523€	402 500€	315 000€	1 395 000€

Le budget UVE ne présente pas de recettes de subvention.

5.3 Les principales dépenses de fonctionnement

5.3.1 Les charges de personnel

5.3.1.1 Les facteurs d'évolution annuels

Principalement constituées de personnels titulaires, l'évolution annuelle des charges de personnels est influencée par plusieurs facteurs :

- Le **Glissement vieillesse technicité** qui représente en moyenne 3 points d'augmentation par an
- **L'évolution des taux de cotisation et charges diverses.** Il s'agit notamment de la croissance sur 4 années du taux de cotisation à la CNRACL, la progression des charges d'assurance statutaire, du nombre et coût des visites médicales, des expertises, de la GIPA...
- **L'absentéisme** dont l'évolution du taux (à la hausse ou à la baisse) impact directement des charges de personnels en raison de la nécessité de remplacer les personnels techniques présents sur le terrain afin de maintenir la continuité du service public,
- **La création de nouveaux services** impulsée l'évolution du cadre législatif ou le développement des services du Sitcom dédié à la population et à l'efficacité du service public de gestion des déchets

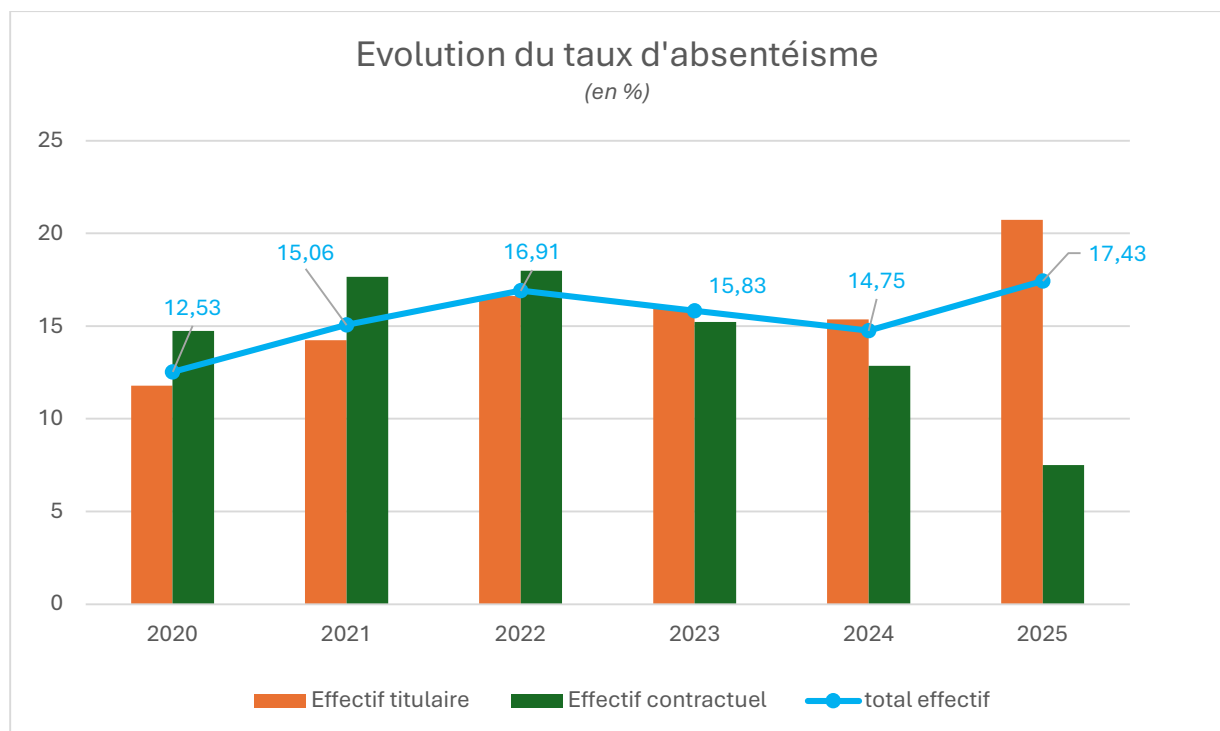


5.3.1.2 Engagement tenu pour l'année 2025

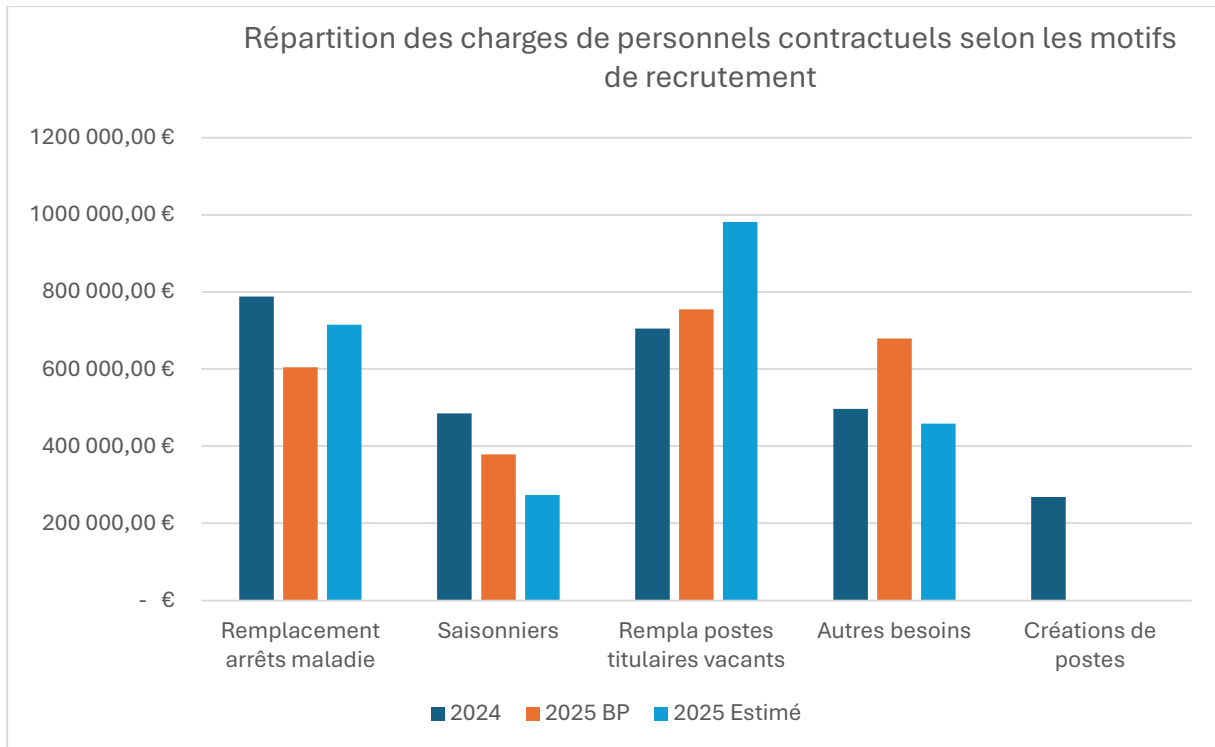
Annoncée lors du DOB 2024, la dynamique de modernisation et d'optimisation de ses services engagée depuis plusieurs années, a permis d'atteindre les objectifs de réduction de l'évolution des charges de personnel et ceci malgré un contexte d'évolution des cotisations et d'accroissement de l'absentéisme.

En effet, l'année 2025 a connu des augmentations non prévues. Il s'agit notamment :

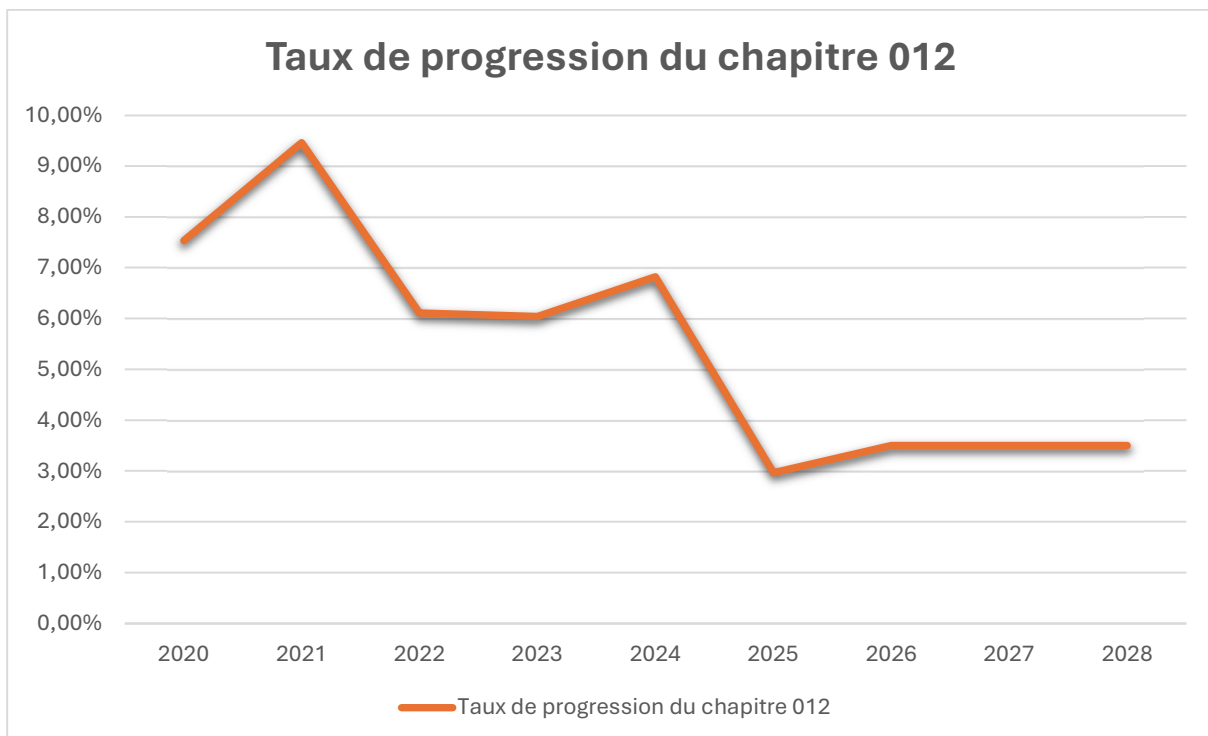
- Une augmentation de la prime d'assurance statutaire de près de 35 000 euros
- Une évolution de l'absentéisme de 2.68 points portant essentiellement sur le personnel titulaire qui présente un taux d'absentéisme de 20.73%. Il est à noter que le taux d'absentéisme du personnel contractuel baisse quant à lui de 5.36 points



Cette augmentation de l'absentéisme a eu pour conséquence un accroissement des charges des personnels recrutés sur un motif de remplacement par suite d'arrêt maladie. Comme indiqué sur la feuille de route, une action spécifique en collaboration avec le Centre de gestion des Landes sera engagée début 2026 sur les risques psychosociaux et permettra d'identifier des pistes d'action.



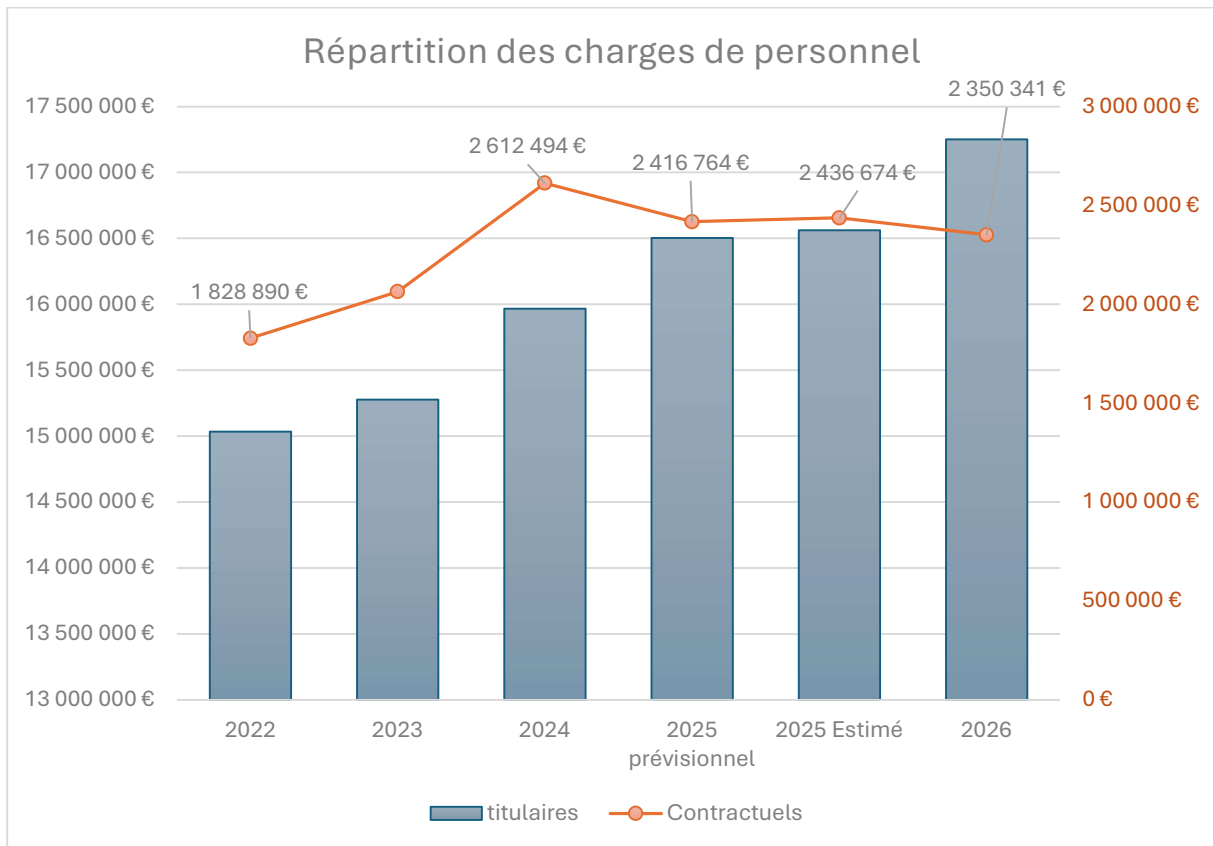
Pour autant, et malgré ce contexte particulièrement tendu, l'évolution des charges a marqué une forte décroissance au regard des années précédentes. Au titre de l'exercice 2025, elles devraient s'établir à 19,591 millions d'€.



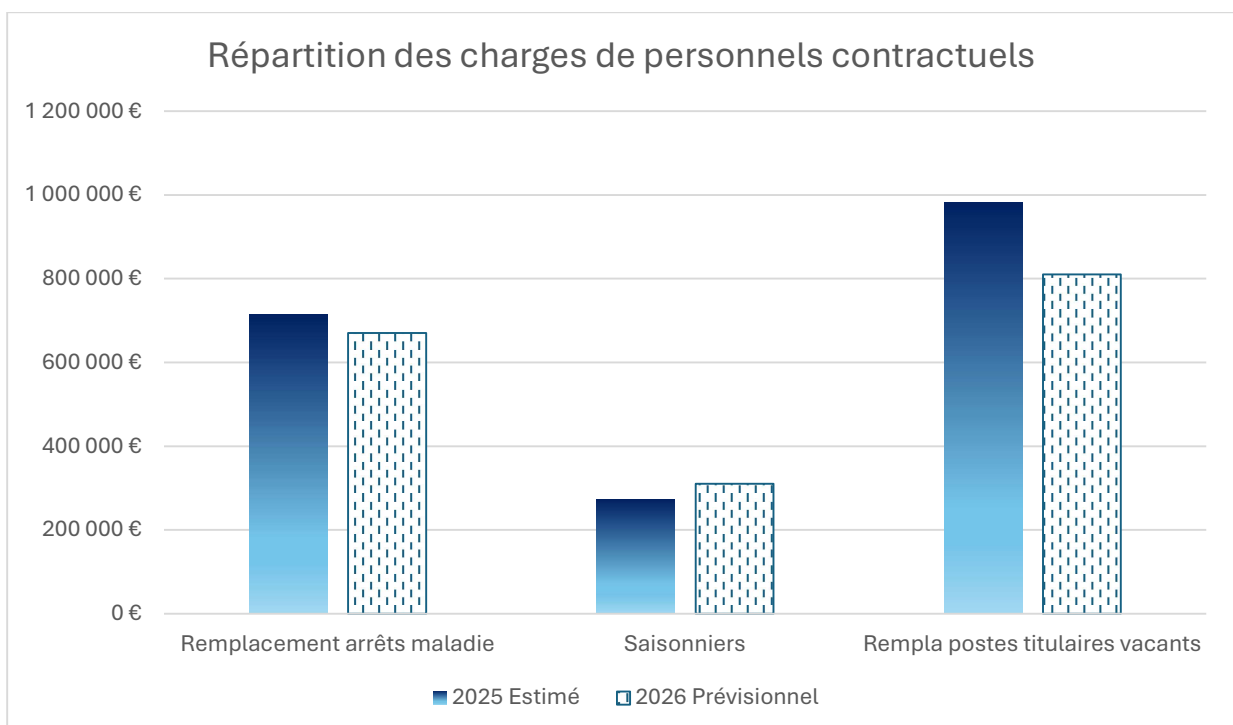
Pour les exercices 2026 à 2028, l'objectif de maîtrise de l'évolution du chapitre 012 demeure. A ce titre, les projections sont basées sur une croissance limitée à 3.5% soit une progression de 700 000 euros par an pour un effectif de plus de 400 agents (20.234 Md'€ en 2026 ; 20,942 Md'€ en 2027 et enfin 21,675 Md'€).



Afin de prendre en compte les départs en retraite effectifs en 2025 et ceux annoncés pour 2026, le Sitcom prévoit une évolution des charges des personnels titulaires afin de pouvoir engager une démarche de pérennisation de certains emplois.



La répartition cible pour 2026 devrait donc être la suivante :





5.3.2 Les charges à caractère général

Ces charges figurent au chapitre 011 du budget principal. Elles financent le fonctionnement quotidien des services. Ce chapitre couvre également les prestations confiées à des tiers (entretiens de certains véhicules, locations diverses...).

Les charges courantes évoluent, d'une année sur l'autre, dans des proportions différentes selon les budgets.

Pour le budget principal :

Chapitre 011 en € et évolution annuelle en %

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
6 829 372	7 525 918	8 219 425	8 195 025	8 679 199	8 772 754	8 992 073	9 216 875	9 447 297
	10%	9%	- 0,30%	5,91%	1,08%	2,50%	2,50%	2,50%

L'évolution du chapitre 011 a été totalement maîtrisée. L'augmentation des coûts de fonctionnement sont essentiellement à l'évolution normale des prix du fait de l'inflation. Cependant, certains postes comptabilisent une décroissance marquée par rapport à 2024. Il s'agit notamment des charges de carburant et de combustible (-250 000 euros) et des contrats de prestations de service (-70 000 euros). Ceci permet de compenser d'autres augmentations et notamment les factures de péage (+35%) ainsi que l'évolution des charges de location des matériels roulants prévus au budget primitif 2025 (+290 000 euros).

Afin d'encadrer la croissance des charges de fonctionnement pour les années à venir, l'évolution annuelle est limitée à 2.5%.

Pour le budget UVE

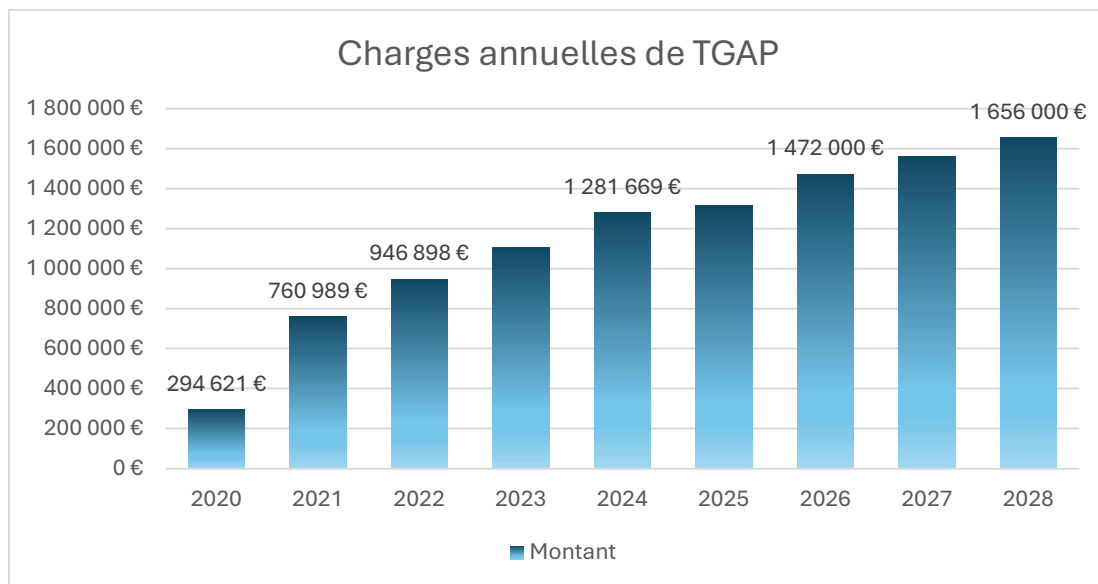
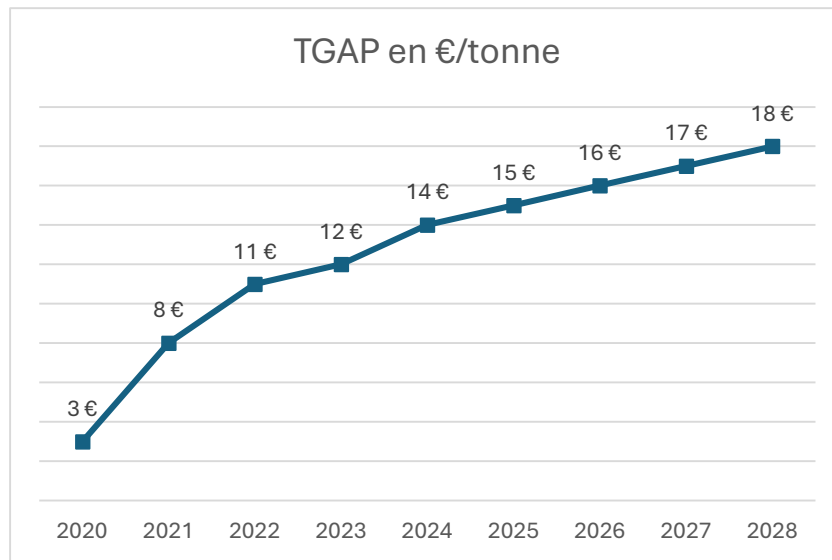
Chapitre 011 en € et évolution annuelle en %

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
5 097 356	4 890 617	5 432 944	6 179 516	6 554 244	7 607 213	6 466 500	6 725 160	6 994 166
	- 4,06%	11,09%	13,74%	6,06%	16,07%	- 15,00%	4,00%	4,00%

L'année 2025 se caractérise par une très forte progression du chapitre. En effet, les estimations faites portent à 7.6 millions les dépenses engagées soit +16.07% par rapport à 2024. La fourniture d'un rotor stator pour la turbine de l'UVE constitue le principal motif de cette évolution. En effet, bien que compensée par la reprise de provision, la charge affectée est de 1.7 million d'euros. La neutralisation de cette dépense met en évidence une décroissance du chapitre 011 de 500 000 euros uniquement due à l'évolution des dépenses de bicarbonate, qui malgré une hausse des tarifs à la tonne de 4%, diminuent sous l'effet du réglage de l'injection (système d'alimentation en combustible) permettant une optimisation de la combustion et de la production énergétique.



Bien évidemment, l'évolution de la TGAP depuis 2020 et projetée jusqu'en 2030, où elle atteindra 20 euros/tonne – voir point 2.1.3.3 du présent rapport) constitue un point d'alourdissement des dépenses de fonctionnement de l'UVE pris en compte dans les hypothèses de prospective.



Pour l'exercice 2026, une baisse du chapitre 011 est donc anticipée pour revenir à un niveau normal de dépenses. Les années suivantes, l'évolution des charges à caractère général est limitée à 4% par an.

Le budget valorisation

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Valo	2 693 940	3 187 142	3 988 590	3 327 176	3 609 864	3 851 592	4 005 656	4 165 882	4 332 517
Evol.		18,31%	25,15%	- 16,58%	8,50%	6,70%	4,00%	4,00%	4,00%



Selon les estimations faites, l'année 2025 devrait enregistrer une progression de 242 000 euros des charges à caractère général en comparaison à l'exercice 2024 (soit + 6.7%) incluant la commande biennale des films et filets pour la presse à balles et l'intégration de charges de traitement des plastiques de l'exercice 2024. Afin de tenir compte de ces éléments et au regard de la baisse des tonnages entrant sur la plateforme, les hypothèses d'évolution retenues pour le chapitre 011 reposent sur une croissance 4% pour les trois années à venir.

5.3.3 Les autres charges

5.3.3.1 Les charges de gestion courante

Il s'agit ici du chapitre 65 de chacun des budgets.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
B.P.	104 044	160 145	7 491 931	8 956 176	9 769 287	12 317 962	9 425 630	9 628 771	10 011 990
UVE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Valo	- €	14 838 €	- €	3 402 €	- €	- €	15 000 €	15 000 €	15 000 €

Ce chapitre enregistrant notamment les virements internes réalisés aux budgets annexes (UVE et Valorisation), il est tout à fait normal de constater des niveaux de dépenses particulièrement importants et en constantes croissances (Voir « Autres recettes » au point 5.1.8 du présent rapport).

Aux côtés des virements internes, une enveloppe de 120 000 euros par an est également prévue afin de prendre le compte le versement des indemnités aux élus et la subvention au Comité d'action sociale du Sitcom.

5.3.3.2 Les provisions

Emises chaque année par délibération du Comité syndical, les provisions semi-budgétaires ont pour objet la couverture d'un risque (contentieux, créances irrécouvrables...).

Afin de se protéger des risques d'impayés sur la redevance spéciale, de nouvelles provisions sont comptabilisées à compter de 2025 et jusqu'en 2028.

En euros

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
B.P.	0	0	250 000	239 222	19 852	740 410	600 000	600 000	600 000
UVE	500 000	500 000	1 001 000	1 000 220	1 001 423	1 201 500	1 201 500	1 201 500	1 201 500
Valo	0	0	10 000	5 557	23 824	47 811	10 000	10 000	10 000



5.4 Les principales dépenses d'investissement

Les dépenses affectées au budget UVE sont plafonnées à 200 000€ jusqu'en 2028.

Pour le budget principal, les crédits destinés aux opérations d'investissement sont comptabilisés par année dans le tableau ci-dessous. Les crédits 2026 à 2028 correspondent à des montants maximums à répartir entre les différents projets.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total	6 021 950	3 388 377	3 577 533	4 881 262	4 605 979	7 573 264	8 127 827	7 663 580	7 480 000

Dans le cadre de l'analyse rétrospective des investissements, les principales opérations sont détaillées ci-dessous. Les crédits 2025 sont en cours de finalisation.

	2023 (En euros)	2024 (En euros)	2025 (En euros)
1803 - Travaux déchetteries	781 902	213 266	533 557
2004 - Plateforme	95 522	56 090	0
2101 - Matériel roulant	971 500	154 200	577 800
2102 - Matériel de collecte fixe	427 500	373 728	448 806
2105 - Achat conteneurs - Projets Epci	511 060	85 834	164 562
2108 - Extension densification des PAV	340 215	24 387	61 817
2201 - Achat gros matériel sur plateforme	0	266 659	626 738
2208 - Acquisition de matériels spécifiques	342 126	215 396	422 173
2301 - Travaux Pont bascule - St Paul	0	48 820	176 615
2304 - biodéchets	693 500	407 574	146 356
2305 - achats conteneurs - projets privés	138 300	215 647	756 280
2401 - Transformation des collectes et implantations	0	520 800	329 640
2501 - Equipement hors foyer	0	0	158 972

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

	2023 (En €)	2024 (En €)	2025 (En €)	2026 (En €)	2027 (En €)	2028 (En €)	Total (En €)
Matériel roulant collecte	631 500	1 641 334	1 950 934	1 800 000	1 865 000	1 865 000	9 753 768
Travaux site Messanges	0	39 581	31 848	695 000	888 580	0	1 655 009
Pôle économie circulaire	31 500	43 800	567 275	700 000	850 000	0	2 192 575
Contrôle accès déchetteries	0	0	198 001	402 099	600 000	0	1 200 100



5.5 Le profil de la dette

5.5.1 Pour le budget principal

Encours de dette et emprunts nouveaux

Selon les hypothèses retenues sur le présent rapport, l'encours de la dette évoluerait de **43 697 148 € en 2020 à 31 918 150 € en 2028**.

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **5 163 872 € en 2020 à 3 446 966 € en 2028**

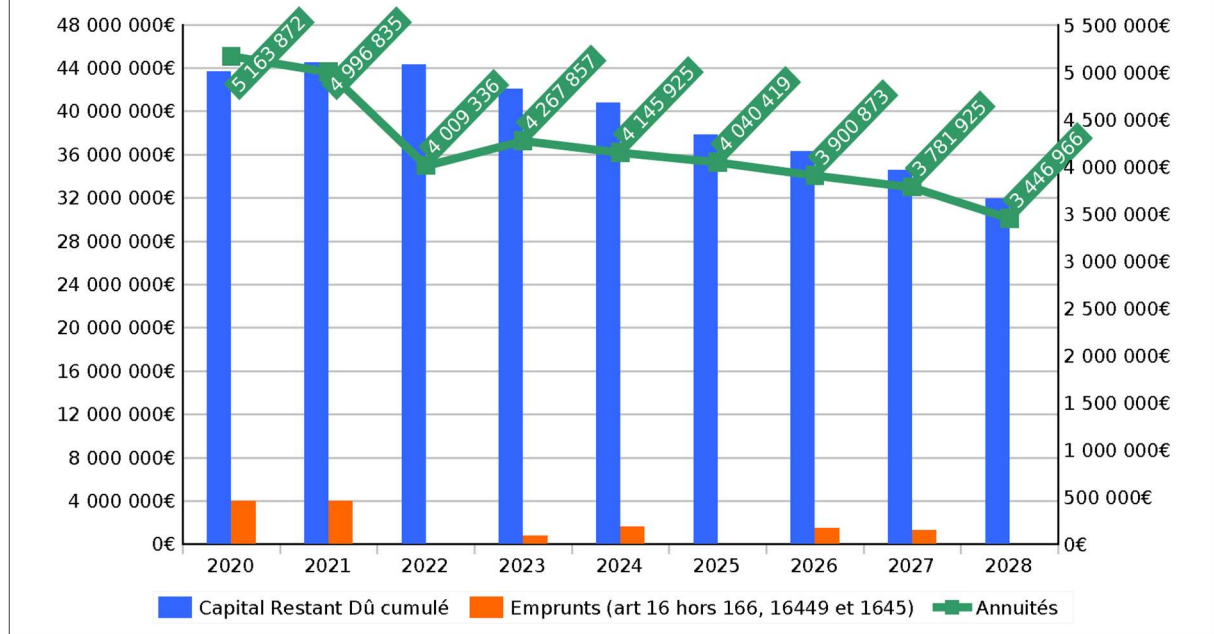
	Encours de dette au 31/12 (En euros)	Evolution n-1	Emprunts nouveaux (En euros)
2020	43 697 148	-2,83 %	4 000 000
2021	44 500 536	1,84 %	4 000 000
2022	44 309 417	-0,43 %	0
2023	42 080 327	-5,03 %	800 000
2024	40 775 867	-3,1 %	1 600 000
2025	37 817 763	-7,25 %	0
2026	36 302 107	-4,01 %	1 500 000
2027	34 604 662	-4,68 %	1 300 000
2028	31 918 150	-7,76 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-3,85 %	-26,96 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

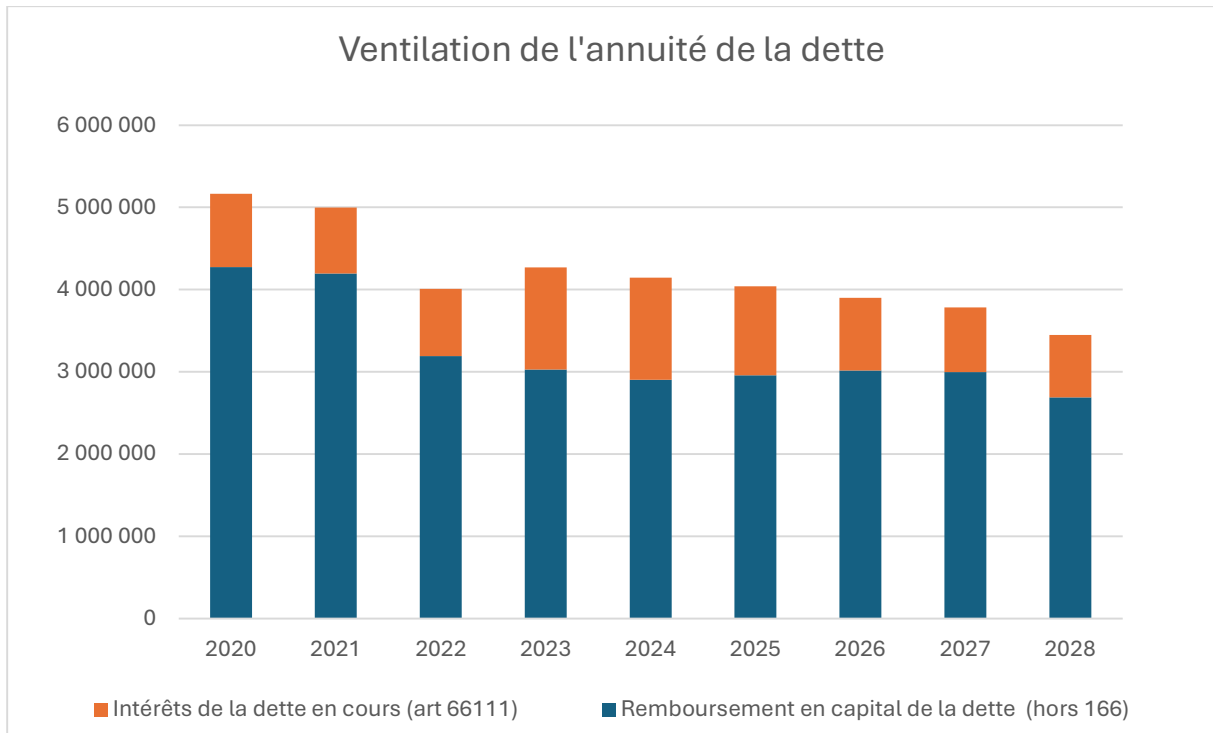


Encours de dette



Annuités de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Annuités	5 163 872	4 996 835	4 009 336	4 267 857	4 145 925	4 040 419	3 900 873	3 781 925	3 446 966
Evolution n-1 (en %)	-27,64 %	-3,23 %	-19,76 %	6,45 %	-2,86 %	-2,54 %	-3,45 %	-3,05 %	-8,86 %
Capital en euro	4 272 815	4 196 611	3 191 120	3 029 090	2 904 459	2 957 652	3 015 657	2 997 445	2 686 511
Intérêts en euro	891 058	800 224	818 216	1 238 767	1 241 466	1 082 767	885 216	784 480	760 454

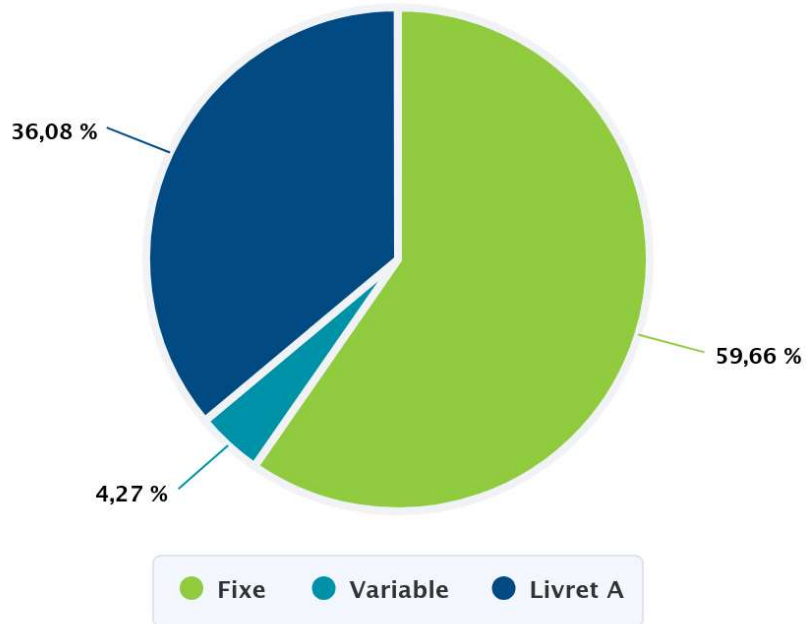


Le profil de la dette du budget principal

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	22 998 351 €	59,66%	2,42%
Variable	1 645 301 €	4,27%	3,88%
Livret A	13 907 396 €	36,08%	2,49%
Ensemble des risques	38 551 048 €	100,00%	2,51%

État généré au 16/11/2025



Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 074 062 €	36,51%
CAISSE D'EPARGNE	8 656 533 €	22,45%
SFIL CAFFIL	8 135 000 €	21,10%
BANQUE POSTALE	3 303 975 €	8,57%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 302 625 €	5,97%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 328 853 €	3,45%
CREDIT AGRICOLE	750 000 €	1,95%
Ensemble des prêteurs	38 551 048 €	100,00%

État généré au 16/11/2025

5.5.2 L'encours de la dette pour le budget UVE

Encours de dette et emprunts nouveaux

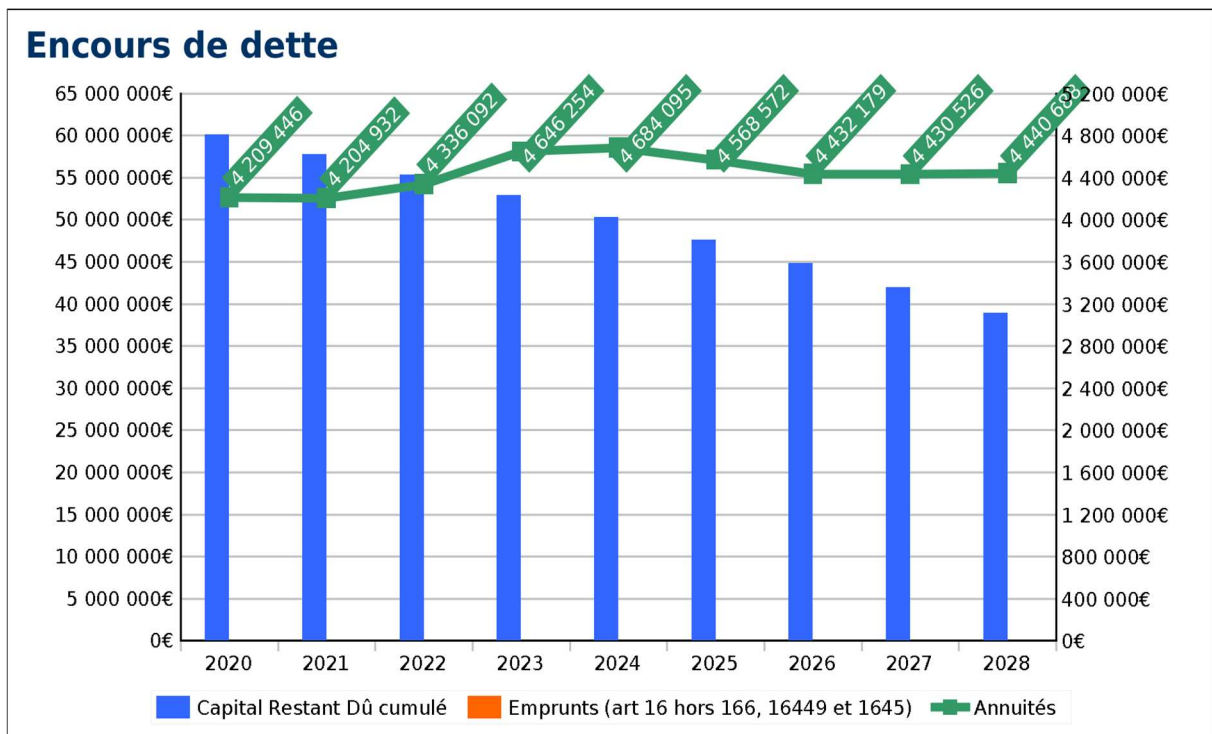
L'encours de la dette évoluerait de **60 090 058 € en 2020 à 38 964 825 € en 2028**. De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **4 209 446 € en 2020 à 4 440 688 € en 2028**.



	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	60 090 058	-3,59 %	0
2021	57 772 300	-3,86 %	0
2022	55 370 409	-4,16 %	0
2023	52 880 471	-4,5 %	0
2024	50 300 480	-4,88 %	0
2025	47 622 106	-5,32 %	0
2026	44 842 883	-5,84 %	0
2027	41 958 160	-6,43 %	0
2028	38 964 825	-7,13 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-5,27 %	-35,16 %

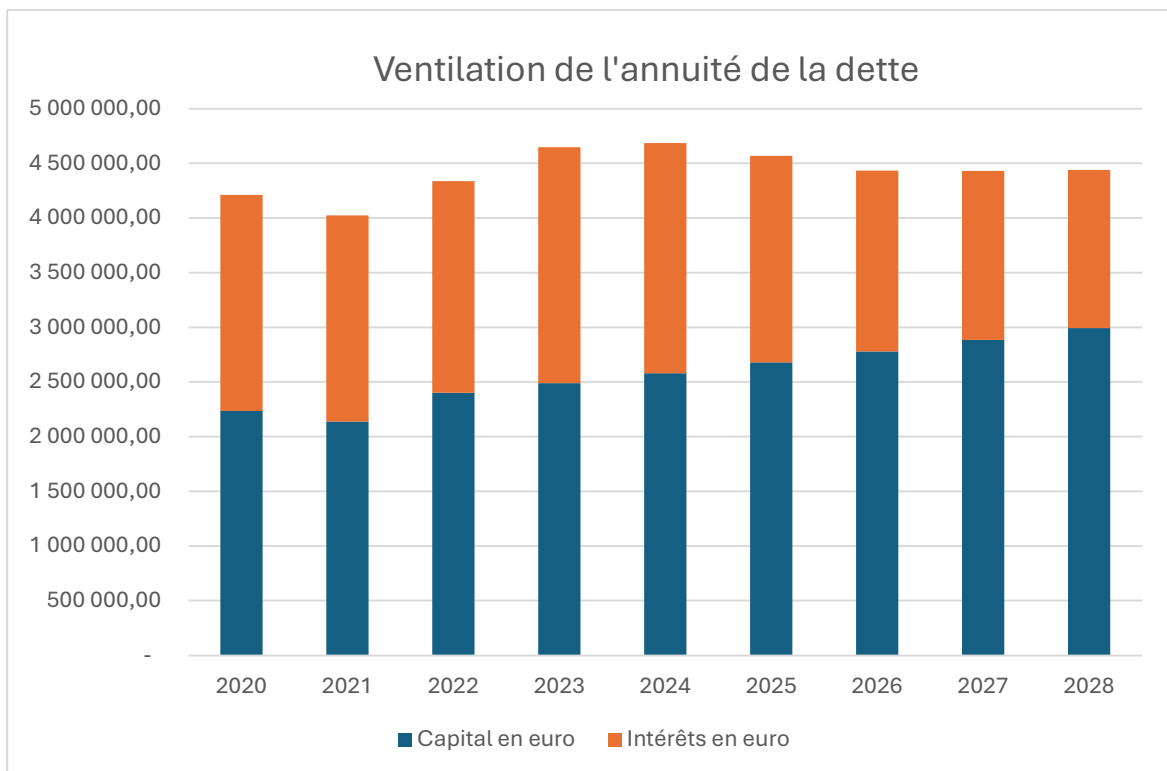
Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité.





Annuité de la dette

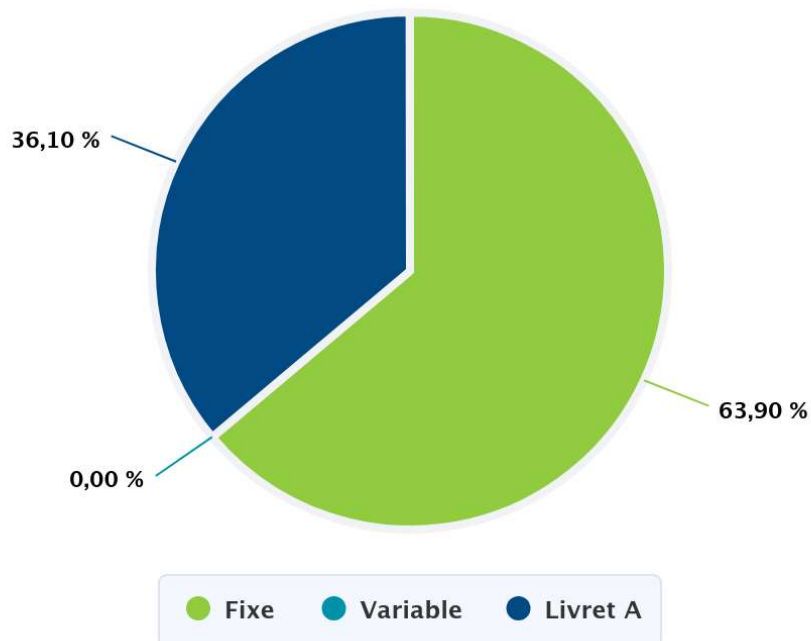
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Annuités (En €)	4 209 446	4 204 932	4 336 092	4 646 254	4 684 095	4 568 572	4 432 179	4 430 526	4 440 688
Evol. (En %)	-3,71 %	-0,11 %	3,12 %	7,15 %	0,81 %	-2,47 %	-2,99 %	-0,04 %	0,23 %
Capital (En €)	2 235 148	2 317 758	2 401 892	2 489 938	2 579 991	2 678 374	2 779 222	2 884 723	2 993 336
Intérêts (En €)	1 974 298	1 887 175	1 934 200	2 156 316	2 104 104	1 890 198	1 652 956	1 545 803	1 447 353



Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	30 557 000 €	63,90%	4,32%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	17 263 538 €	36,10%	2,45%
Ensemble des risques	47 820 537 €	100,00%	3,64%

État généré au 16/11/2025



Dette par prêteur

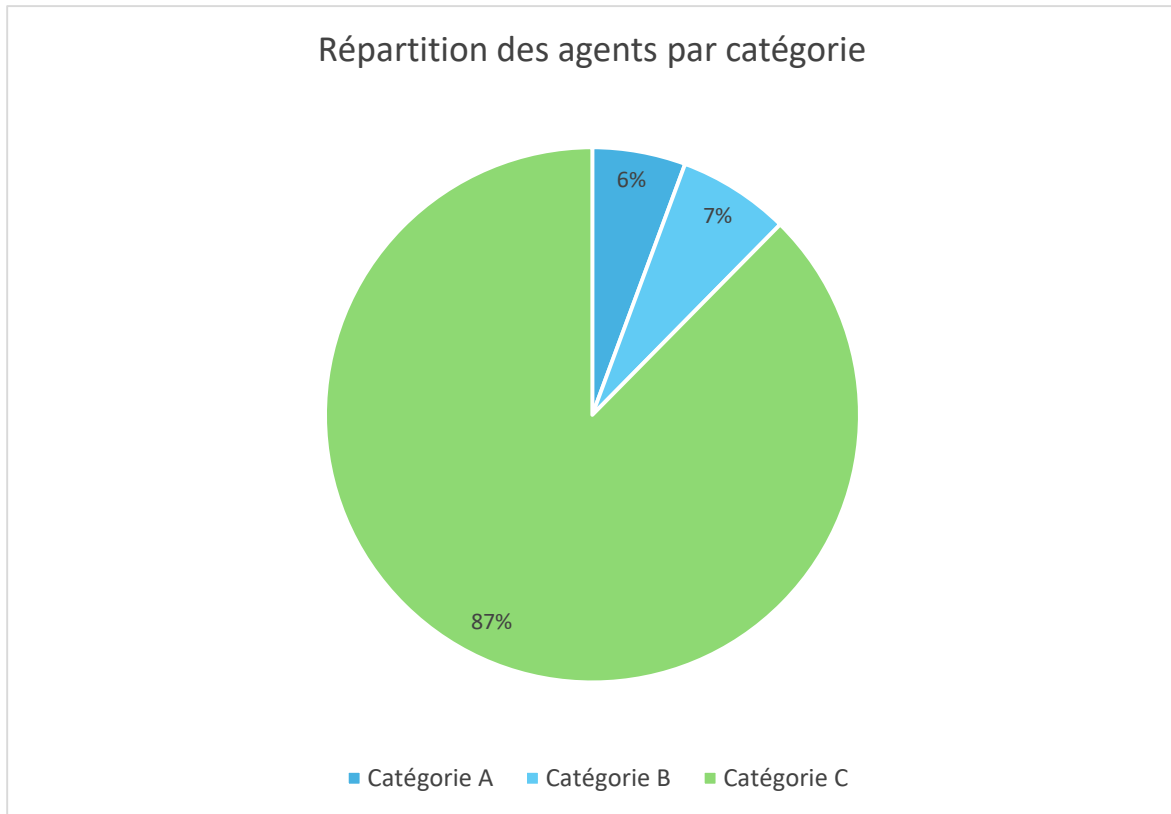
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 263 538 €	36,10%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	15 783 652 €	33,01%
BANQUE POSTALE	14 773 348 €	30,89%
Ensemble des prêteurs	47 820 537 €	100,00%

État généré au 16/11/2025



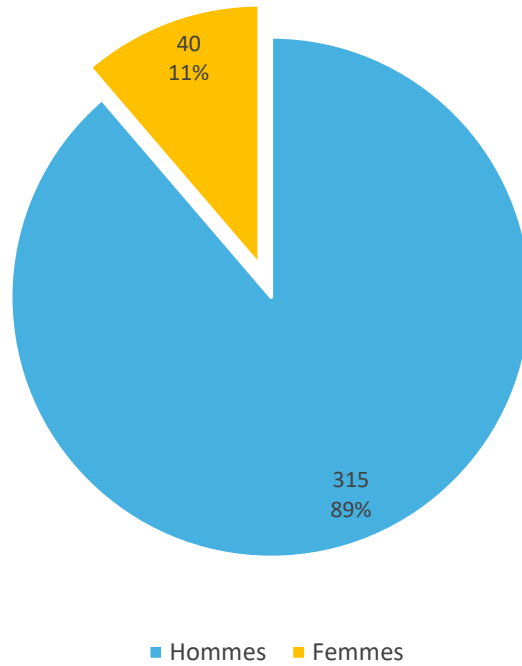
5.6 Les effectifs au Sitcom

EFFECTIF DU SITCOM au 31/12/2025





Répartition hommes/femmes



Pyramide des âges

